

Agenda 21 Bar-le-Duc

Programme d'actions Bar-le-Duc Ecocité

Validé par le Conseil Municipal du 24 mars 2016



26 actions pour le développement durable

ACTION N°1 : Accompagnement des actions et initiatives citoyennes	3
ACTION N°2 : Mise en place d'un budget participatif	7
ACTION N°3 : Mesures pour l'amélioration de la coordination des actions et projets de structures	11
ACTION N°4 : Développement d'une politique d'accompagnement à la valorisation et la rénovation des logements vacants.....	15
ACTION N°5 : Organisation d'une fête des activités avec l'ensemble des associations barisiennes.....	20
ACTION N°6 : Implantation d'espaces réservés à l'expression artistique libre dans l'espace public.....	24
ACTION N°7 : Mise en place d'un réseau d'ambassadeurs civiques dans les quartiers	27
ACTION N°8 : Développement d'un plan de soutien aux commerces barisiens de proximité ...	30
ACTION N°9 : Mise en place d'un programme d'animations annuel pour le développement durable	34
ACTION N°10 : Dispositifs de sensibilisation à l'amélioration de nos pratiques pour la consommation d'eau	38
ACTION N°11 : Mise en place d'une réflexion avec les grandes surfaces et les commerçants sur la diminution des emballages des produits vendus en magasin	42
ACTION N°12 : Organisation de marchés à thème dans les quartiers incluant la participation des producteurs locaux	45
ACTION N°13 : Lancement d'expérimentations autour de l'éclairage public	48
ACTION N°14 : Elaboration d'un atlas partagé et amélioration de la connaissance autour des ressources naturelles de Bar	52
ACTION N°15 : Animation de temps de rencontre et d'échange entre les acteurs de la formation et du monde de l'entreprise.....	56
ACTION N°16 : Définition et mise en œuvre d'un plan de revalorisation des zones d'activités .	60
ACTION N°17 : Mise en place d'une signalétique autour de la valorisation et de la situation du patrimoine	63
ACTION N°18 : Définition, mise en œuvre et animation d'un plan de déplacements doux.....	68
ACTION N°19 : Optimisation des parkings existants et promotion du covoiturage et de la multimodalité	72
ACTION N°20 : Installation de bornes électriques de recharge	76
ACTION N°21 : « Convivialité 21 »	79
ACTION N°22 : Tous à vélo !	82
ACTION N°23 : Expression de notre exemplarité dans la restauration collective	85
ACTION N°24 : Actions de réduction et de valorisation des déchets de la collectivité.....	89
ACTION N°25 : Mise en place d'un ensemble d'actions pour la réduction et le suivi régulier des consommations de la collectivité.....	94
ACTION N°26 : Mise en œuvre du Contrat de ville	98



Agenda 21 de Bar-le-Duc

AXE : CULTIVER LE VIVRE ENSEMBLE

Orientation : Afficher une politique de convivialité et d'entraide pour l'épanouissement de toutes les générations de barisiens

Objectifs opérationnels :

- Contribuer au développement de temps de rencontre et de convivialité entre barisiens, entre communautés et quartiers et entre générations
- Soutenir les initiatives citoyennes en faveur du vivre ensemble et de l'entraide
- Lutter contre l'isolement et toutes les formes de discrimination

ACTION N°1 : Accompagnement des actions et initiatives citoyennes

Contexte :

- Le **manque de visibilité quant aux initiatives locales** qui peuvent être menées et les moyens permettant leur concrétisation (création d'une association, organisation d'un évènement dans un quartier...) et le manque de lisibilité de l'action municipale en ce sens
- Le **manque d'implication des citoyens dans la vie locale** et une volonté importante de la part de la ville de les inciter à être force de proposition et d'initiatives en dehors du cadre associatif existant (pour des initiatives, des projets ponctuels comme de plus long terme)
- La présence sur le territoire d'une **véritable dynamique de quartiers** qui constituent des points de repère et de proximité
- L'existence de **plusieurs centres socioculturels et de structures locales** (PAEJ, ...) qui mènent de nombreuses actions auprès de la population et accompagnent d'ores et déjà certains projets citoyens (ex : action de nettoyage de l'Ornain organisée par un jeune accompagné par les PEPs et l'association de pêche locale)

Objectif et description générale de l'action :

Principe de l'action : Identifier dans **les quartiers un interlocuteur / un lieu unique** pour accompagner les initiatives des acteurs locaux (citoyens, associations, structures...) et les aider dans la concrétisation de leurs projets (organisation d'évènements, de manifestations...). Les projets menés devront s'inscrire dans le cadre de **l'intérêt général**. Cette action s'adresse plus particulièrement à des **actions et projets ponctuels**, et se distingue ainsi de l'action dédiée à la mise en place d'un budget participatif, ce dernier s'adressant à des projets d'investissement.

Objectifs :

- Aider à la mise en place, à la concrétisation des projets citoyens (dans un lieu adapté et ouvert) en orientant les porteurs de projet vers les bons interlocuteurs et en portant à leur connaissance l'ensemble des acteurs existants sur le territoire
- Faire émerger des projets dans les quartiers avec et par les citoyens
- Inciter les habitants et les citoyens à prendre part activement à la vie locale (dimension de responsabilité collective)

- Faciliter les temps de rencontre entre barisiens et acteurs locaux sur le territoire via la mise à disposition de conseils et de moyens
- Créer un outil efficace et lisible pour le plus grand nombre
- Créer un projet humain et réussir à fédérer les acteurs

Etapes de réalisation :

Etape 1 : Organisation d'une rencontre avec les structures partenaires

- > Identifier les **acteurs et structures déjà impliqués** dans ce type de projets (Centres sociaux, Comités de quartier, PEPs, PAEJ, autre ?)
- > Recenser les **dispositifs existants**
- > Identifier le rôle que chacun pourra plus précisément jouer dans l'accompagnement des projets
- > Identifier les **interlocuteurs relais et les lieux** qui permettront leur visibilité
- > Définir au préalable la notion de « **citoyen** » (préciser si l'action s'adresse effectivement à l'ensemble des acteurs de la Cité, ...)
- > Définir des « **règles du jeu** » et des **critères** permettant de sélectionner les projets et envisager les modalités futures de **labellisation** des projets retenus et mis en œuvre
- > Anticiper la nécessaire formation des personnels d'accueil des structures qui seront identifiées afin d'orienter au mieux les futurs porteurs

Etape 2 : Mise en place d'une communication et d'une information adaptée pour inciter les citoyens à venir faire part de leur projet (lancement de l' « appel à projet citoyen »)

- > S'appuyer sur les **outils de communication** traditionnels de la ville (Bar Info, site internet, panneau lumineux...)
- > S'appuyer sur les **acteurs locaux** pour relayer l'information et sur le bouche à oreille
- > Réfléchir à des **messages structurants et innovants**, s'appuyer également sur des témoignages de citoyens qui se sont investis dans des projets citoyens (via les Centres socio-culturels par exemple)
- > Interpeller lors de temps forts de la vie locale (fêtes, évènements, Comités de quartier...)

Etape 3 : Accompagnement des premiers projets

- > Identifier avec les partenaires des premiers projets/idées à accompagner
- > Prendre le temps d'apporter des **arguments justifiant les choix** (positifs comme négatifs) et être force de proposition pour faire éventuellement évoluer certains projets

Etape 4 : Valorisation des projets

- > Communiquer sur les projets accompagnés et les initiatives dans la presse institutionnelle et locale mais également dans le cadre de réunions et évènements (réunions et comités de quartier par exemple...)

Porteur :	A définir lors de l'étape 1 (Centres sociaux ? PAEJ ?...)	Partenaire(s) :	Associations Centres sociaux culturels et PEPs (relais de l'information et de l'accompagnement) Comités de quartier PAEJ
Public cible :	Habitants Associations	Liens avec d'autres actions :	Action n°2 : mise en place d'un budget participatif
Éléments à prendre en compte : contraintes, règlementation, points de	- L'existence de plusieurs centres socio-culturels qui participent déjà à l'accompagnement des initiatives et la mise en place d'animations et projets locaux dans les quartiers et qui pourront être des relais de l'information et de l'accompagnement des projets entrepris dans le cadre de cette démarche		

vigilance, ...):	<ul style="list-style-type: none"> - L'absence de lieu identifié dans le centre-ville, les autres quartiers pouvant plus facilement s'appuyer sur les centres socio-culturels - Points d'attention concernant la mise en place des projets : ne pas uniquement faire appel aux outils informatiques dans l'organisation du projet (il s'agit d'un projet humain, de fédérer les acteurs avant tout) ; ne pas multiplier les outils et les interlocuteurs (et éviter l'essoufflement du bénévolat) ; ne pas cloisonner les quartiers dans l'approche des projets - Prendre en compte l'intérêt général dans l'accompagnement des projets (définition de critères de choix des projets) 	
Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers et financeurs potentiels
<ul style="list-style-type: none"> - Quelle possibilité de faire appel à du personnel de la mairie ? - Temps de travail de l'interlocuteur (PEPs, centres sociaux, agents...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Compétences des structures - Locaux et matériels pouvant être mis à disposition - Formations des personnels d'accueil 	

Engagements du développement durable pris en compte :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Epanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations	Transition vers une économie circulaire
		X	X	

Calendrier / Planning :

2016	2017	2018	2019	2020




Suivi de l'action :

Indicateur de suivi associé à l'action :

Champs à renseigner	Indicateur n°1	Indicateur n°2
Indicateur	Nb de projets citoyens signalés à la collectivité	Nb de bénéficiaires
Unité de mesure		
Fréquence de mise à jour		
Source de la donnée		
Référent de la collecte		

Tableau de suivi de l'action et de son indicateur

	2016	2017	2018	2019
Valeur de				

l'indicateur					
Suivi de l'avancement de l'action <i>(état d'avancement, suivi technique, obstacles rencontrés, délais, acteurs pilotes à relancer)</i>					
Suivi du budget de l'action	Dépenses				
	Recettes				
Taux d'avancement de l'action	0-2 Action à l'étude	2-4 Lancement de l'action	4-6 Action en cours	6-8 Action mature	8-10 Action achevée
Appréciation des progrès réalisés dans l'année	Satisfaisant		Correct		Insatisfaisant
					



Agenda 21 de Bar-le-Duc

AXE : CULTIVER LE VIVRE ENSEMBLE

Orientation : Afficher une politique de convivialité et d'entraide pour l'épanouissement de toutes les générations de barisiens

Objectifs opérationnels :

- Contribuer au développement de temps de rencontre et de convivialité entre barisiens, entre communautés et quartiers et entre générations
- Inciter à l'implication citoyenne dans la vie municipale pour accompagner l'évolution de nos pratiques

ACTION N°2 : Mise en place d'un budget participatif

Contexte :

La ville a lancé en 2015 une **expérimentation pour la mise en place d'un budget participatif*** qu'il est important de pouvoir valoriser via l'Agenda 21. A ce jour, l'expérimentation est menée avec deux Comités de quartier (Petit Juré-Chênaie et Marbot-Hinot). Un budget a d'ores et déjà été voté par le conseil municipal dans le cadre du budget d'investissement de la collectivité. Suite à cette première expérimentation, **la collectivité envisage d'étendre ce dispositif à l'ensemble des quartiers et de la population barisienne.**

*Principe du budget participatif : La ville met à disposition des habitants un budget, fixé dans le cadre du budget d'investissement de la ville. Les barisiens peuvent ainsi proposer un projet pour leur quartier/leur ville s'inscrivant dans un cadre d'investissement (rénovation, construction d'une infrastructure par exemple) avec une portée d'intérêt général. Les projets retenus sont ensuite menés par les services de la ville.

Dans le cadre de l'expérimentation, la ville a demandé aux **deux Comités de quartier** de soumettre des idées, présentées ensuite aux résidents des quartiers dans le cadre d'une réunion publique.

Objectif et description générale de l'action :

Principe de l'action : A partir des résultats de l'expérimentation menée sur le territoire à l'échelle de 2 premiers Comités de quartier, il s'agit, dans cette action, d'étendre la mise en place de ce budget à l'ensemble de la ville de Bar-le-Duc, en mobilisant les habitants.

Objectifs :

- Associer directement les barisiens à la prise de décision des projets de la collectivité
- Aboutir à la mise en place d'un dispositif pérenne et reconductible et participer à son développement
- Rendre les habitants acteurs de la vie et des choix de long terme de la municipalité et les aider, par ce biais, à se solidariser et se coordonner (forte dimension collective).

Etapes de réalisation :

Etape 1 : Bilan de la première expérimentation

- > Organiser une nouvelle réunion des Comités de quartier pour faire le point sur les projets retenus et les suites à donner et réfléchir aux évolutions possibles du dispositif
- > Organiser des réunions publiques dans les quartiers pour lancer officiellement les projets retenus et expliquer la suite de la démarche du budget participatif

Etape 2 : Lancement de l'appel à projet et récolte des idées

- > Communiquer sur le dispositif du budget participatif : sur le règlement, les premiers projets ressortant du cadre de l'expérimentation, sur le fonctionnement des outils mis en place et notamment la plateforme du site internet
- > En février 2016, ouverture de la plateforme pour le recueil des idées
- > Mise en place d'un ensemble de dispositifs pour guider les participants à déposer leurs idées (ordinateurs mis à disposition en mairie, formulaire à remplir et déposer en mairie et dans les centres, ambassadeurs des comités de quartier pour relayer l'information...)

Etape 3 : Etude des idées avec les Comités de quartier et lancement du vote

- > Etude des idées par les services et les Comités de quartier sur la base de différents critères tels que le respect du règlement, la cohérence avec les politiques locales, le niveau de réponse à l'intérêt général... (grille à déterminer en amont des réflexions)
- > Sélection d'un ensemble d'idées à soumettre au vote des habitants
- > Présentation des idées lors des réunions de quartier
- > Mise en ligne des idées et ouverture du système de votes
- > Accompagnement des habitants dans le vote et notamment ceux qui n'ont pas l'habitude des outils informatiques (via les ordinateurs en mairie et dans les centres sociaux et les agents d'accueil)

Etape 4 : Parution du vote et lancement des premiers projets

- > Organiser un temps fort pour faire connaître les résultats
- > Diffuser les résultats dans la presse locale et communiquer régulièrement sur l'avancée des différents projets en rappelant leur origine

Etape 5 : Evaluation du dispositif

- > Dresser des bilans réguliers du dispositif (dans le cadre des informations diffusées sur le budget municipal annuel par exemple)
- > Mettre en avant le nombre de projets, les montants alloués, la diversité des projets...

Porteur :	Adjoint au développement durable	Partenaire(s) :	Comités de quartier
Public cible :	Les barisiens	Liens avec d'autres actions :	
Éléments à prendre en compte : règlementation, points de vigilance, ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Faire des retours réguliers sur l'avancement des projets mis en place - Bien prendre en compte l'intérêt général - Profiter des réunions de quartier pour communiquer sur la démarche, expliquer les projets retenus... 		
Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers et financeurs potentiels	
<ul style="list-style-type: none"> - Comités de quartier - Ambassadeurs de la démarche - Centres sociaux - Services concernés par les différents projets - Personnel de l'accueil de la mairie (et des centres socio-culturels ?) pour guider les participants sur l'utilisation de la plateforme 	<ul style="list-style-type: none"> - Plateforme en ligne - Mise à disposition d'un ordinateur en mairie pour que chacun puisse déposer ses idées (quelle possibilité d'étendre ce dispositif aux centres socio-culturels) - Formulaire papier qui sera ensuite transcrit sur internet - Réunions de quartier 	<ul style="list-style-type: none"> - Budget municipal 	

- Gestionnaire de la plateforme		
---------------------------------	--	--

Engagements du développement durable pris en compte :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Epanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations	Transition vers une économie circulaire
		X	X	

Calendrier / Planning :




2016	2017	2018	2019	2020
Lancement d'une première expérimentation à l'échelle des Comités de quartier				
Bilan de la première expérimentation				
Généralisation de l'expérimentation (février)				

Suivi de l'action :

Indicateur de suivi associé à l'action :

Champs à renseigner	Indicateur n°1	Indicateur n°2	Indicateur n°3
Indicateur	Nombre de votes recensés sur la plateforme	Evolution de la répartition des projets par quartier	Evolution de la part du budget municipal consacrée au budget participatif
Unité de mesure			
Fréquence de mise à jour			
Source de la donnée			
Référent de la collecte			

Tableau de suivi de l'action et de son indicateur

		2016	2017	2018	2019
Valeur de l'indicateur					
Suivi de l'avancement de l'action <i>(état d'avancement, suivi technique, obstacles rencontrés, délais, acteurs pilotes à relancer)</i>					
Suivi du budget de l'action	Dépenses				
	Recettes				
Taux d'avancement de l'action	0-2 Action à l'étude		2-4 Lancement de l'action	4-6 Action en cours	6-8 Action mature
					8-10 Action achevée
Appréciation des progrès réalisés dans l'année	Satisfaisant 		Correct 	Insatisfaisant 	



Agenda 21 de Bar-le-Duc

AXE : CULTIVER LE VIVRE ENSEMBLE

Orientation : Afficher une politique de convivialité et d'entraide pour l'épanouissement de toutes les générations de barisiens

Objectifs opérationnels :

- Contribuer au développement de temps de rencontre et de convivialité entre barisiens, entre communautés et quartiers et entre générations
- Structurer et dynamiser le vivier associatif local
- Réaffirmer nos collaborations avec les acteurs locaux et identifier les nouveaux porteurs potentiels

ACTION N°3 : Mesures pour l'amélioration de la coordination des actions et projets de structures

Contexte :

- De **nombreuses associations et structures** (telles que les écoles par exemple) évoluent sur le territoire et proposent chacune un ensemble d'activités et de projets visant souvent des objectifs communs. Les temps de concertation multipartenariaux ont mis en évidence la volonté et l'opportunité pour une partie de ces structures d'échanger et d'agir en coordination les unes avec les autres.
- **L'optimisation des moyens entre associations / structures / collectivité** constitue également un enjeu important de cette action pour permettre une meilleure gestion des ressources et des moyens alloués à ces structures (financiers mais également humains via les compétences que chacune de ces structures peuvent échanger)
- Depuis la fin de l'année 2015, la ville a entamé un **travail de réflexion avec les associations** pour réfléchir à des évolutions dans l'action menée auprès de ces dernières (fonctionnement des partenariats, clarification des accords de subventions, dans la gestion et l'attribution des salles et du matériel...). A ce titre, une **conférence de la vie associative** a été organisée avec les associations conventionnées de la ville (conventions passées avec la ville). Cette conférence a confirmé la volonté des associations d'améliorer leur coordination ainsi que de travailler sur un événement fédérateur organisé en partenariat les unes avec les autres (quid du lien avec l'action n°5 dédiée à l'organisation d'une Fête des activités). Outre cet événement, la ville a également mis en place un Comité de pilotage dédié à la réflexion sur cette question.

Objectif et description générale de l'action :

Principe de l'action : Mettre en place un **ensemble de mesures permettant d'améliorer la coordination des projets et activités associatives du territoire** et les inciter à une plus grande collaboration, avec par exemple :

- La création d'un répertoire, un agenda partagé des activités
- Une mise à jour régulière des listings et des bases d'information via des passerelles entre les services référents (mutualisation...)
- La mise en lien des associations avec des temps forts dont l'organisation annuelle de la conférence de la vie associative (journée annuelle de travail collectif / de coordination) pour échanger sur les actions menées par les structures (à une période entre la rentrée et les temps dédiés à la constitution des dossiers

de demandes de subventions). Cette conférence pourra notamment être complétée de temps de formations

- L'organisation d'un évènement fédérateur (Cf. Action n°5 pour l'organisation d'une « fête des activités »)

Objectifs :

- Encourager les échanges et le développement de partenariats entre associations et structures (entre elles et avec les services référents de la ville)
- Améliorer la coordination entre les structures et renforcer leur visibilité sans pour autant remettre en cause leur autonomie
- Renforcer la lisibilité et optimiser l'action municipale via une approche plus transversale (gestion des subventions, des salles municipales, des plannings...) et une plus grande incitation aux échanges entre les différents acteurs
- Faire partager les initiatives (autour des démarches éco-citoyennes tel que les règlements autour des éco-manifestations, les brigades vertes...)

Etapas de réalisation :

Etape préalable : Pérenniser le Comité de pilotage mis en place dans le courant de l'année 2015

Etape 1 : Recensement des associations et structures locales et création d'un répertoire des associations et d'outils de communication pour informer sur leurs actions et activités

- > Recenser les activités et les associations en place sur le territoire
- > Mettre en place un répertoire interactif des associations et activités locales (en ligne via la plateforme du nouveau site internet où les associations pourraient faire paraître régulièrement des informations (sortie prévue le 15 février 2016), voire dans le cadre d'un livret et/ou de listes d'informations à laisser à disposition dans les structures locales accueillant du public et notamment les centres socio-culturels)
- > Communiquer auprès des associations sur la possibilité d'intégrer leurs évènements au calendrier de la collectivité et de diffuser des informations sur ces évènements (via le Bar info, les panneaux lumineux, ...)

Etape 2 : Restructuration du dispositif d'accompagnement à destination des associations

- > Identifier les besoins des associations (sur la base des résultats de la conférence de la vie associative, de prises de contact régulières avec les différentes associations...)
- > Harmoniser le dispositif d'accompagnement (gestion du matériel, subventions, aide à la recherche de sponsors en lien avec les commerces de proximité...) entre les « catégories » d'associations et inclure des clauses DD (subventions supplémentaires dans le cadre de démarches écoresponsables lors d'évènements, d'adhésion à une Charte de l'éco-manifestation, de pris en compte du handicap...)

NB : le COPIL aura ici un rôle structurant pour accompagner la prise de décision autour de ces différentes évolutions

Etape 3 : Organisation de temps de rencontres entre associations

- > Organisation de la conférence annuelle de la vie associative
- > Organisation de formations (dans le cadre de la conférence ? D'autres temps ?)
- > Maintien de la Fête du sport mettant en avant les activités sportives proposées sur le territoire
- > Autres évènements à définir.

Etape 4 : Pérennisation de l'accompagnement dans le temps

- > Dresser un bilan des premiers évènements et outils de pilotage mis en place et les faire évoluer si nécessaire
- > Mettre à jour régulièrement les bases de données associatives

Porteur :	Elu en charge de la vie associative Service Culture et Animations	Partenaire(s) :	Associations Commerçants ?
Public cible :	Associations	Liens avec d'autres actions :	Fête des activités (5)
Éléments à prendre en compte : contraintes, réglementation, points de vigilance, ...)	<ul style="list-style-type: none"> - La diversité des associations et des structures présentes sur le territoire (nécessité que chacune trouve sa place dans les dispositifs) - La prise en compte des calendriers de rentrée (subvention, programmations culturelles...) et de la disponibilité des structures dans l'organisation des différents événements - Difficulté à recenser des associations et structures non conventionnées - La nécessité de disposer d'une information plus claire sur les résultats des activités des associations et leur impact plus général sur le territoire 		
Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers et financeurs potentiels	
-	<ul style="list-style-type: none"> - Comité de pilotage - Bar info (communication) - Charte de l'éco-manifestation mise en place dans le cadre de certains événements 	<ul style="list-style-type: none"> - Subventions de la collectivité - Sponsors ? 	

Engagements du développement durable pris en compte :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Epanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations	Transition vers une économie circulaire
X	X	X	X	

Calendrier / Planning :

2016	2017	2018	2019	2020




Suivi de l'action :

Indicateur de suivi associé à l'action :

Champs à renseigner	Indicateur n°1	Indicateur n°2
Indicateur	Réalisation du recensement exhaustif des associations, de leurs	Nb de participants à la Conférence annuelle

	activités, et de leur impact d'un point de vue de la vie locale	
Unité de mesure		
Fréquence de mise à jour		
Source de la donnée		
Référent de la collecte		

Tableau de suivi de l'action et de son indicateur

		2016	2017	2018	2019
Valeur de l'indicateur					
Suivi de l'avancement de l'action <i>(état d'avancement, suivi technique, obstacles rencontrés, délais, acteurs pilotes à relancer)</i>					
Suivi du budget de l'action	Dépenses				
	Recettes				
Taux d'avancement de l'action	0-2 Action à l'étude		2-4 Lancement de l'action	4-6 Action en cours	6-8 Action mature
	8-10 Action achevée				
Appréciation des progrès réalisés dans l'année	Satisfaisant		Correct		Insatisfaisant
					



Agenda 21 de Bar-le-Duc

AXE : CULTIVER LE VIVRE ENSEMBLE

Orientation : Mettre en place, aux côtés de l'agglomération Meuse grand Sud, une **politique de logements pour tous, attractifs et innovants**

Objectifs opérationnels :

- Développer de nouvelles formes d'habitats et favoriser les logements spécifiques (personnes âgées...)
- Améliorer la qualité, le confort et la fonctionnalité des logements, privés comme publics
- Entretien, valoriser et faire connaître le patrimoine architectural et culturel local

ACTION N°4 : Développement d'une politique d'accompagnement à la valorisation et la rénovation des logements vacants

Contexte :

- Un **ensemble de logements vieillissants sur la ville centre (ici entendue comme Bar-le-Duc, ville centre de l'agglomération)** qui ne correspond plus forcément au profil actuel de logements recherchés par les ménages barisiens (manque de fonctionnalité, coût de l'entretien notamment dans certains logements à fort intérêt patrimonial...). Des manques et freins identifiés à l'installation dans le centre-ville de Bar-le-Duc : manque des logements plus modernes et mieux équipés, de jardins dans le centre, d'ancien rénové, de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite (des demandes de personnes âgées pour une installation en centre-ville), une fiscalité peu incitative sur la ville...
- Des **taux de vacance élevés** dans le parc locatif et d'autant plus dans certains quartiers avec une opération d'ampleur d'ores et déjà menée dans le quartier de la Côte-Sainte-Catherine dans le cadre de la politique de l'ANRU et du Contrat de ville. Le schéma départemental de l'habitat met également en évidence de nombreux cas où le parc privé demeure finalement plus intéressant que le parc public pour la location (charges moins élevées, meilleures prestations...).
- **Une tendance à l'étalement urbain et au mitage** (habitat formant des îlots isolés des limites urbaines) à l'échelle de l'agglomération et à un départ des populations de la ville centre vers les autres communes de l'agglomération qui peut s'expliquer par les manques précédemment recensés
- **Une compétence habitat/logement qui est celle de l'agglomération** et qui nécessite donc une réflexion partenariale
- **Des dispositifs d'ores et déjà mis en place** :
 - o Le prêt à taux zéro mis en place par la ville conditionné par une obligation à rénover le logement
 - o Des acteurs bien installés : l'espace info énergie, la plateforme de rénovation de l'habitat...
 - o Mise en œuvre d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) dans les années 2000 par la Communauté de communes de Bar-le-Duc qui a permis un travail important auprès des propriétaires
- Des **retours d'expériences intéressants sur le plan de la politique Habitat en Meuse** avec l'exemple de la politique menée par Verdun (OPAH-RU : opération de rénovation axée sur l'habitat des étages des commerces de centre-ville ; mise en place d'une taxe sur les logements vacants de longue durée qui permet d'alimenter une prime pour l'aide à la rénovation).

Objectif et description générale de l'action :

Principe de l'action : Réfléchir à différents moyens incitatifs pour limiter la vacance sur le territoire, notamment dans les quartiers ne faisant pas l'objet d'opérations d'envergure en mettant l'accent sur l'**éco-rénovation et la valorisation du patrimoine architectural barisien** avec des propositions de mesures telles que :

- La mise à disposition à faible coût des logements vacants à des futurs propriétaires s'engageant à les rénover et/ou à des organismes de formation et d'insertion du bâtiment sur le territoire et notamment des organismes susceptibles de travailler sur l'éco-rénovation
- La mise en place d'une politique fiscale incitative auprès des propriétaires
- La mise en place d'une nouvelle Opération de rénovation de l'Habitat
- La communication auprès des artisans locaux sur les formations liées à l'éco-rénovation

Objectifs :

- Etre moteur à l'échelle de la ville centre sur les problématiques de vacance et de rénovation des logements en réfléchissant et expérimentant de nouveaux moyens d'intervention
- Travailler en partenariat avec les services de l'agglomération compétente sur la question du logement
- Limiter l'étalement urbain et les formes de mitage dans l'agglomération en redonnant de l'attractivité au logement en centre-ville
- Profiter des opérations de rénovation pour une mise aux normes des logements (environnementales, handicap...) et leur adaptation à la demande (division, plus grande fonctionnalité...)
- S'adresser, via cette action, à l'ensemble des bailleurs sociaux et propriétaires privés

Etapas de réalisation :

Etape 1 : Réalisation d'une étude/enquête préalable sur l'habitat barisien et identification d'un ensemble de mesures à mettre en place en lien avec le PLH

- > Réalisation d'une étude-diagnostic sur le logement et la vacance :
 - o Recensement des immeubles en déshérence
 - o Identification de thématiques clés (vacance au-dessus des commerces, patrimoine, ...)
 - o Identification des entreprises et acteurs formés à l'éco-rénovation (entreprises RGE) et à la rénovation patrimoniale susceptible d'accompagner les propriétaires et/ou les artisans locaux ainsi que des outils existants (plateformes nationales, départementales...)

NB : S'appuyer sur la documentation et les études existantes !

- > Mise en place d'un groupe de travail regroupant les acteurs de l'habitat pour évaluer les possibilités d'action de la ville et de l'agglomération
- > Identification d'un ensemble de mesures à mettre en œuvre et par exemple :
 - o Exonération de taxe foncière pour les propriétaires ayant réalisé des travaux de rénovation (sur la base de plusieurs critères)
 - o Identification d'un dispositif d'aide pour des ménages situés au-dessus des plafonds de ressources de l'ANAH
 - o Mise en place d'une OPAH-RU (CF. étape 2 ci-dessous)
 - o Identification de leviers via une révision du PLU incluant les problématiques liées à l'éco-rénovation et au petit patrimoine

Etape 2 : Lancement d'une étude pré-opérationnelle pour évaluer l'opportunité de mise en œuvre de l'OPAH et lancement de cette dernière selon les conclusions de l'étude

- > Conduite de l'étude pré-opérationnelle sur l'OPAH en s'appuyant notamment sur le groupe de travail mis en place
- > Evaluation de l'opportunité de lancer une OPAH thématique (OPAH-RU) par exemple à l'échelle de l'agglomération en ciblant certains quartiers prioritaires (et notamment le centre-ville de Bar-le-Duc)
- > Recenser contacter, sensibiliser les propriétaires bailleurs > quelles subventions possibles pour les propriétaires bailleurs ?

Etape 3 : Communication et sensibilisation auprès des acteurs de l'habitat (propriétaires privés occupants, propriétaires privés bailleurs, entreprises, agences immobilières, bailleurs sociaux, ...)

- > **Sensibilisation des propriétaires** : organisation d'un cycle de réunions publiques d'information sur des sujets pragmatiques (aides, acteurs, autorénovation, rénovation de l'habitat ancien et identification des caractéristiques patrimoniales des logements, projets exemplaires...) à organiser de manière régulière pour inciter les propriétaires à « passer à l'acte ». Ces réunions pourraient aussi bien concerner les propriétaires occupants que les propriétaires bailleurs
- > **Sensibilisation et information des agences immobilières** : sur les aides existantes, sur les entreprises agréées, sur les acteurs proposant du conseil, de la formation...
- > **Sensibilisation des artisans** : sur les aides, les formations
- > **Identification d'outils et de messages de communication efficaces** : aller chercher les acteurs sur le terrain via les acteurs relais, messages parlants (montrer l'opportunité de ces démarches et notamment des dispositifs incitatifs...)

Porteur :	Communauté d'agglomération	Partenaire(s) :	<ul style="list-style-type: none"> - CAUE - EIE / CMAL - Fédération française du bâtiment - Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment - ABF - OPH - Propriétaires privés - EDF - Savecom
Public cible :	Propriétaires occupants Propriétaires bailleurs Bailleurs sociaux	Liens avec d'autres actions :	
Éléments à prendre en compte : contraintes, réglementation, points de vigilance, ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Une action sur la vacance qui n'a pas forcément vocation à prendre une grande ampleur mais plutôt à profiter d'une approche au cas par cas - L'absence de tension sur le marché du logement sur le territoire qui peut finalement limiter la demande d'intervention sur la vacance - Bien prendre en compte que la construction et la rénovation représentent des leviers importants pour le développement économique local (entreprises...) - La nécessité de définir un dispositif permettant de contrôler les rénovations 		
Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers et financeurs potentiels	
	<ul style="list-style-type: none"> - PLU (normes et clauses énergétiques, identification du petit patrimoine...)? - OPAH-RU ? - Plateforme en cours de mise en place au niveau du Pays pour former les artisans à la rénovation Meusienne 	<ul style="list-style-type: none"> - Aides ANAH (mais souvent sous condition de revenus et orientées vers les propriétaires occupants) - LEADER (éco-rénovation ; écoconstruction qui pourrait permettre des interventions sur le Sud Meusien) - « Auto-réhabilitation accompagnée »: expérimentation menée par le département depuis 2015 et que ce dernier souhaite pérenniser (apport d'une aide pour le financement des matières premières) 	

Engagements du développement durable pris en compte :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Epanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations	Transition vers une économie circulaire
X	X		X	X

Calendrier / Planning :

2016	2017	2018	2019	2020




Suivi de l'action :

Indicateur de suivi associé à l'action :

Champs à renseigner	Indicateur n°1	Indicateur n°2	Indicateur n°3
Indicateur	Réussir à trouver les moyens de réaliser le diagnostic relatif au logement vacant	Indicateurs à définir ensuite sur la base des résultats du diagnostic	A terme : indicateur d'évolution de la vacance sur le territoire
Unité de mesure			
Fréquence de mise à jour			
Source de la donnée			
Référent de la collecte			

Tableau de suivi de l'action et de son indicateur

	2016	2017	2018	2019
Valeur de l'indicateur				
Suivi de l'avancement de l'action <i>(état d'avancement, suivi technique, obstacles rencontrés, délais, acteurs pilotes à relancer)</i>				
Suivi du budget de l'action	Dépenses			
	Recettes			
Taux d'avancement de l'action	0-2 Action à l'étude	2-4 Lancement de l'action	4-6 Action en cours	6-8 Action mature
				8-10 Action achevée

Appréciation des progrès réalisés dans l'année	Satisfaisant 	Correct 	Insatisfaisant 	



Agenda 21 de Bar-le-Duc

AXE : CULTIVER LE VIVRE ENSEMBLE

Orientation : Faire de la culture et du sport à Bar-le-Duc des leviers de développement durable

Objectifs opérationnels :

- Structurer et dynamiser le vivier associatif local
- Réaffirmer nos collaborations avec les acteurs locaux et identifier les nouveaux porteurs potentiels
- Encourager et diffuser les bonnes pratiques de développement durable dans les associations

ACTION N°5 : Organisation d'une fête des activités avec l'ensemble des associations barisiennes

Contexte :

- La présence de nombreuses associations qui entretiennent **peu de relations et mènent peu de projets communs** (besoin de décloisonnement entre associations)
- L'organisation annuelle d'une **Fête des sports** incluant des démonstrations et une remise de prix (pas d'équivalent sur le plan des autres associations), d'une **Journée de la solidarité** par les associations de solidarité ... des **approches thématiques** sans pour autant voir l'organisation d'un évènement fédérateur entre toutes les associations
- Des associations qui ont parfois du mal à prendre du **recul** vis-à-vis de leurs activités
- Des associations qui manquent parfois de **visibilité** sur le territoire.

Objectif et description générale de l'action :

Principe de l'action : Organiser avec les associations **un évènement festif, convivial et collaboratif commun** permettant de mettre en valeur les actions menées et de travailler avec elles à un projet commun.

Objectifs :

- Encourager les échanges et le développement de partenariats entre associations et structures (entre elles et avec les services référents de la ville)
- Mettre en valeur le bénévolat et les associations locales
- Mettre en place un projet fédérateur et populaire
- Associer toutes les associations à cet évènement (sportives, culturelles, solidarité internationale...)
- Sortir d'une approche par quartier dans l'organisation de cet évènement (un évènement fédérateur pour les barisiens également)
- Réussir à partager des évènements au-delà du ponctuel ; à concentrer davantage les offres et à faire plus de qualitatif
- Etre exemplaire d'un point de vue du développement durable sur cet évènement

Etapes de réalisation :

Etape préalable : Mise en place d'un groupe de travail

Etape 1 : Organisation d'un temps de rencontre dédié à la préparation de cet évènement

- > Identifier les associations intéressées par l'organisation de cet évènement (s'appuyer au point de départ sur les associations présentes à la conférence de la vie associative et ouvrir à d'autres structures)
- > S'appuyer sur la conférence de la vie associative
- > Définir avec précision les objectifs de cet évènement et l'ambition des associations
- > S'accorder sur une ou plusieurs thématiques (des thématiques mobilisatrices, qui touchent le grand public...).
 - o Une idée de formule à discuter avec le groupe de travail pourrait être la suivante : l'organisation de « *Trophées de la vie associative* ». Voici quelques premières pistes pouvant être réfléchies :
 - Possibilité d'imaginer 4 ou 5 prix avec récompenses symboliques et/ou financières : Vie sportive ; Vie solidaire et humanitaire ; Vivre ensemble ; Vie culturelle ; Grand prix du jury (jury composé de bénévoles notamment). Ces prix récompenseraient les associations pour une initiative, un projet phare qu'elles auraient mené au cours de l'année précédente.
 - Un après-midi conférences / tables rondes avec l'ensemble des bénévoles pourrait être imaginé avec remise de prix lors d'un évènement festif en soirée par exemple.
- > Programmer une date
- > Identifier le rôle de chacun dans l'organisation de l'évènement (dans le cadre de la préparation et le jour de l'évènement)
- > Définir selon quelles modalités opérationnelles l'évènement prendra en compte de manière intégrée les principes du développement durable

Etape 2 : Organisation et mise en œuvre d'un dispositif de communication autour de l'évènement

- > S'appuyer sur les outils de communication institutionnels
- > Réfléchir à de nouveaux messages et de nouveaux dispositifs de communication
- > S'appuyer sur les adhérents des associations pour mobiliser largement autour de l'évènement

Etape 3 : Déroulement de la journée

- > Définition d'un programme et des différentes animations (en fonction des échanges du groupe de travail)

Etape 4 : Bilan de la journée

- > Dresser avec le groupe de travail un bilan de la Fête
- > Questionner les associations impliquées et présentes lors de l'évènement sur leur ressenti (enquête qualitative)

Porteur :	Service Culture et animations Elue à la vie associative	Partenaire(s) :	Associations locales (sports, culture...) Commerçants
Public cible :	Grand public	Liens avec d'autres actions :	Coordination des structures (3)
Éléments à prendre en compte : contraintes, réglementation, points de vigilance, ...):	<ul style="list-style-type: none"> - Bien prendre en compte que l'objectif de cette action n'est pas de créer un forum des associations - Prendre en compte le calendrier (saison...) - Pas forcément une opération à reconduire tous les ans (possibilité de le faire tous les 2 ans...) - Garantir l'écoresponsabilité de l'évènement (et donc à son inscription dans la logique de développement durable portée par l'Agenda 21) 		

Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers et financeurs potentiels
-	- Prêt de matériel par la collectivité	- Sponsors ?

Engagements du développement durable pris en compte :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Epanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations	Transition vers une économie circulaire
		X	X	

Calendrier / Planning :




2016	2017	2018	2019	2020

Suivi de l'action :

Indicateur de suivi associé à l'action :

Champs à renseigner	Indicateur n°1	Indicateur n°2	Indicateur n°3	Indicateur n°4
Indicateur	Nb d'associations et diversité des actions représentées	Nb de participants à l'évènement	Impact de la Fête d'un point de vue des nouvelles adhésions enregistrées par les associations	Enquête qualitative auprès des organisateurs et des associations participantes
Unité de mesure				
Fréquence de mise à jour				
Source de la donnée				
Référent de la collecte				

Tableau de suivi de l'action et de son indicateur

		2016	2017	2018	2019
Valeur de l'indicateur					
Suivi de l'avancement de l'action <i>(état d'avancement, suivi technique, obstacles rencontrés, délais, acteurs pilotes à relancer)</i>					
Suivi du budget de l'action	Dépenses				
	Recettes				
Taux d'avancement de l'action	0-2 Action à l'étude		2-4 Lancement de l'action	4-6 Action en cours	6-8 Action mature
	8-10 Action achevée				
Appréciation des progrès réalisés dans l'année	Satisfaisant 		Correct 	Insatisfaisant 	



AXE : CULTIVER LE VIVRE ENSEMBLE

Orientation : Faire de la culture et du sport à Bar-le-Duc des leviers de développement durable

ACTION N°6 : Implantation d'espaces réservés à l'expression artistique libre dans l'espace public

Contexte :

- Un enjeu fort du diagnostic : **la promotion du sport et de la culture à Bar-le-Duc** considérés comme des leviers pour le développement durable du territoire, son attractivité et sa mise en valeur
- La **présence sur le territoire d'un dynamisme culturel important** porté par des événements majeurs tel que le festival RenaissanceS (spectacles de rue...)

Objectif et description générale de l'action :

Principe de l'action : Identifier dans les lieux publics des espaces propices à la mise en valeur des différentes formes d'expression artistique (arts plastiques, comédie...). Ces espaces peuvent être créés de manière éphémère (le temps d'un chantier) comme pérenne. Cette action peut également s'étendre à l'utilisation des vitrines et des locaux commerciaux vides pour améliorer l'image du centre-ville et renforcer son attractivité.

Objectifs :

- Mettre en avant toutes les formes d'expression artistique et faciliter leur accès au plus grand nombre
- Valoriser les talents locaux
- Renforcer l'attractivité de la ville via la promotion de son dynamisme culturel au quotidien et plus seulement via les grands événements (festivals...)
- Inciter au développement d'actions de partage et à la rencontre entre les habitants et les acteurs locaux (des espaces partagés, à respecter...)

Etapas de réalisation :

Etape 1 - Recensement des différents lieux qui pourraient servir de supports aux modes d'expression artistique

- Identification des espaces publics dans les différents quartiers et en centre-ville pouvant accueillir des manifestations (Place, rue, supports muraux, etc...)
- Prise de contact avec les propriétaires privés et définition le cas échéant des conditions dans lesquelles ils pourraient mettre à disposition (ou créer l'animation eux-mêmes) leurs locaux commerciaux et notamment leur vitrine
- Recherche de retours d'expériences de territoires ayant mis en place un tel dispositif

Etape 2 – Définition des différents types d'expression artistique visant à l'animation de Bar-le-Duc et/ou la valorisation de son patrimoine

- Permanente (ex : trompe l'œil) ou éphémère (ex : graff sur cellophane, expo florale)
- Sportive ou culturelle (ex : balade « décomplexée » organisée par l'OT, exposition de peinture...)

Etape 3 – Mise en place d'actions pour inciter à l'expression artistique

- Appel à projet ponctuel sur une thématique particulière (ex : opération de graff sur mur immeuble de la Côte Ste Catherine)
- A l'occasion d'un événement existant local ou national (ex : déco des vitrines sur le thème de la renaissance, fête de la musique)

Etape 4 - Communication régulière via la presse et les outils institutionnels pour informer et rendre visibles ces lieux et manifestations

Porteur :	Service animation	Partenaire(s) :	UCIA, associations culturelles et sportives
Public cible :	Tout public	Liens avec d'autres actions :	
Éléments à prendre en compte : contraintes, réglementation, points de vigilance, ...):	- Adaptations des actions aux lieux		
Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers et financeurs potentiels	
-	- Fourniture de supports	-	

Engagements du développement durable pris en compte :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Epanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations	Transition vers une économie circulaire
		X	X	

Calendrier / Planning :




2016	2017	2018	2019	2020

Suivi de l'action :

Indicateur de suivi associé à l'action :

Champs à renseigner	Indicateur n°1	Indicateur n°2
Indicateur	Nb de lieux d'expression libre identifiés et pérennisés	Nb d'événements que l'on a accompagnés
Unité de mesure		
Fréquence de mise à jour		
Source de la donnée		
Référent de la collecte		

Tableau de suivi de l'action et de son indicateur

		2016	2017	2018	2019
Valeur de l'indicateur					
Suivi de l'avancement de l'action <i>(état d'avancement, suivi technique, obstacles rencontrés, délais, acteurs pilotes à relancer)</i>					
Suivi du budget de l'action	Dépenses				
	Recettes				
Taux d'avancement de l'action	0-2 Action à l'étude	2-4 Lancement de l'action	4-6 Action en cours	6-8 Action mature	8-10 Action achevée
Appréciation des progrès réalisés dans l'année	Satisfaisant 	Correct 	Insatisfaisant 		



Agenda 21 de Bar-le-Duc

AXE : CULTIVER LE VIVRE ENSEMBLE

Orientation : Poursuivre l'engagement de la collectivité et de ses partenaires en faveur de la **solidarité et de l'accès pour tous aux services de proximité**

Objectifs opérationnels :

- Lutter contre l'isolement et contre toutes les formes de discrimination
- Soutenir les actions citoyennes en faveur de l'entraide et du vivre ensemble
- Contribuer au développement de temps de rencontre et de convivialité entre barisiens, entre communautés et quartiers et entre générations

ACTION N°7 : Mise en place d'un réseau d'ambassadeurs civiques dans les quartiers

Contexte :

- La présence sur le territoire de personnes en **situation d'isolement** (parmi toutes les générations)
- L'augmentation du **nombre de personnes âgées** sur le territoire, un public sensible aux problématiques d'isolement (situations de veuvage, perte de repères...)
- Une **évolution des modes de vie plus individualiste**, des rythmes de vie qui s'accroissent avec parfois un manque de relation de voisinage mais une solidarité qui se maintient malgré tout entre voisins
- Des **services et des structures qui existent et mettent en place des actions dédiées** (plan canicule ; action bavardage du CIAS par exemple ; repas au centre-social Marbot où chacun devait convier un voisin ; jardins « Bartagé' ») mais des **difficultés à toucher certains publics**.

Objectif et description générale de l'action :

Principe de l'action : Faire participer les habitants volontaires dans les quartiers au repérage des personnes en situation d'isolement sous la forme d'un réseau d'ambassadeurs et réfléchir avec ces volontaires à des actions permettant de rompre avec ces situations (activités...). Ce réseau d'ambassadeurs pourrait par exemple s'appuyer sur les centres socio-culturels qui constituent des repères de proximité à l'échelle des quartiers ainsi que sur la mobilisation des jeunes.

Objectifs :

- Renforcer les liens entre les générations de barisiens
- Créer des temps de rencontres et d'échanges dans les quartiers et contribuer ainsi à l'animation de la vie locale, à la solidarité et au bien vivre ensemble
- Améliorer la visibilité et la compréhension des situations d'isolement en complément des actions menées par et avec les partenaires sociaux du territoire
- Faire circuler des informations en dehors du cercle institutionnel (voisins, commerces...)

Etapes de réalisation :

Etape 1 : Identification des réseaux et structures existantes

- > Mobilisation des Comités de quartier, des centres socio-culturels, du CIAS, des associations de solidarité, des commerçants volontaires...
- > Identification de citoyens volontaires, de personnes relais via les réunions de quartier par exemple
- > Identification des actions mises en place et qui mériteraient d'être relancées et/ou valorisées
- > Organisation d'une réunion sur le sujet

Etape 2 : Lancement d'un appel à volontaires et structuration d'un réseau de veilleurs citoyens

- > Lancement d'une campagne de communication et de sensibilisation pour mobiliser dans les quartiers en s'appuyant sur les Comités et réunions de quartier
- > Organisation de rencontres entre les volontaires pour réfléchir à la mise en place d'actions de solidarité (par exemple : mise en place d'un réseau de covoitureurs volontaires pour conduire les personnes isolées à leurs lieux de rendez-vous, au niveau des commerces... (cf. opération de la MSA 49) citoyens)
- > Mise à jour et relance régulière des listes de citoyens impliqués

Etape 3 : Sensibilisation aux problématiques de l'isolement

- > Identification d'outils et/ou dispositifs pouvant permettre de toucher un nouveau public (les commerçants, les jeunes notamment)
- > Mise en place d'un label « commerçant citoyen » permettant d'identifier les commerçants informés sur les dispositifs, actions de solidarité mises en place sur le territoire (affichage, distribution de tracts...)
- > Communication régulière via la presse et les outils institutionnels pour informer et rendre visibles les différentes démarches

Porteur :	A définir	Partenaire(s) :	Comités de quartier Commerçants (via notamment l'UCIA) Facteurs, Bar santé
Public cible :	Personnes en situation d'isolement	Liens avec d'autres actions :	
Éléments à prendre en compte : contraintes, réglementation, points de vigilance, ...)	- Une action qui devra en priorité s'appuyer sur le volontariat		
Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers et financeurs potentiels	
-	-	-	

Engagements du développement durable pris en compte :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Epanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations	Transition vers une économie circulaire
		X	X	

Calendrier / Planning :




2016	2017	2018	2019	2020

Suivi de l'action :

Indicateur de suivi associé à l'action :

Champs à renseigner	Indicateur n°1	Indicateur n°2	Indicateur n°3
Indicateur	Nb de volontaires identifiés	Evolution du public touché (quantitativement et qualitativement)	Part des commerçants engagés dans la démarche "Commerçants citoyens"
Unité de mesure			
Fréquence de mise à jour			
Source de la donnée			
Référent de la collecte			

Tableau de suivi de l'action et de son indicateur

	2016	2017	2018	2019
Valeur de l'indicateur				
Suivi de l'avancement de l'action <i>(état d'avancement, suivi technique, obstacles rencontrés, délais, acteurs pilotes à relancer)</i>				
Suivi du budget de l'action	Dépenses			
	Recettes			
Taux d'avancement de l'action	0-2 Action à l'étude	2-4 Lancement de l'action	4-6 Action en cours	6-8 Action mature
				8-10 Action achevée
Appréciation des progrès réalisés dans l'année	Satisfaisant 	Correct 	Insatisfaisant 	



AXE : CULTIVER LE VIVRE ENSEMBLE

Orientation : Soutenir les commerces barisiens de proximité

Objectifs opérationnels :

- Renforcer l'animation commerciale du centre-ville
- Accompagner la création de commerces dans les quartiers
- Inciter à consommer local
- Contribuer au développement de temps de rencontre et de convivialité entre barisiens

ACTION N°8 : Développement d'un plan de soutien aux commerces barisiens de proximité

Contexte :

- **Un constat majeur** : la **baisse de fréquentation des commerces de proximité et la fermeture de nombreux commerces** (nombreuses vitrines vides, perte de dynamisme dans l'animation locale...) avec des conséquences importantes sur l'attractivité et la vie dans les quartiers (éloignement des habitants des lieux d'achat, perte de lien social, de lieux de rencontre...)
- **Une perte de dynamisme du commerce de proximité qui a plusieurs sources d'explication** :
 - o La concurrence des zones commerciales périphériques (offre proposée plus large et regroupée sur un même lieu en voiture, prix attractifs...)
 - o L'image des commerces de proximité (prix, peu accessibles, horaires d'ouverture ...)
 - o La difficulté à trouver des repreneurs et de nouveaux porteurs de projet pour certains commerces (artisanat de bouche, horaires...)

Objectif et description générale de l'action :

Principe de l'action : Mettre en place une action globale pour soutenir et maintenir les commerces de proximité en centre-ville et dans les quartiers. Cette action devra s'appuyer sur un partenariat important avec l'UCIA (association des commerçants barisiens) et les commerçants eux-mêmes et pourra regrouper un ensemble de mesures telles que :

- La création d'un poste de manager de centre-ville
- La mise en place d'une fiscalité incitative
- L'incitation des commerçants à participer à l'animation locale (association lors des événements organisés par la ville) – Soutenir des initiatives de groupes de commerçants (UCIA ou commerçants d'un quartier)
- L'utilisation ponctuelle des vitrines et des locaux commerciaux vacants (supports artistiques, supports de communication, organisation d'événements, supports de sensibilisation...)
- La mise en valeur des productions locales

Objectifs :

- Faire vivre le commerce local via un volontarisme fort et une réflexion en partenariat avec les commerçants
- Valoriser les commerces locaux, les faire connaître et inciter à leur fréquentation
- Maintenir le commerce local dans les quartiers (espace de rencontre et de lien social)
- Mettre en avant les productions locales

- Mobiliser les commerçants dans l'animation locale / Etre à l'écoute des propositions des commerçants
- Accompagner les personnes qui souhaitent créer un commerce à Bar-le-Duc de manière pertinente et coordonnée (analyse fine des besoins, faisabilité, analyse de l'environnement et de la solidité du projet, ...)
- Encourager une plus grande prise en compte du DD par les commerçants
- Elargir la réflexion avec les commerçants à une échelle intercommunale

Etapes de réalisation :

Etape 1 – Réunir une conférence de la vie commerçante au niveau intercommunal

- Echanger sur les attentes des commerçants et la manière dont on pourrait travailler ensemble (prendre en compte leurs idées, initiatives, ...)
- Privilégier la création d'un réseau de proximité (sortir des logiques individuelles pour aller vers l'émergence de projets collectifs dans lesquels les commerçants trouvent un réel intérêt)

Etape 2 – Définir un plan d'action de soutien aux commerces via par exemple la mise en place d'une opération collective FISAC

- Création d'un local commercial type « pépinière » pour aider à l'installation pérenne d'activités
- Création d'un poste de manager de proximité
- Taxe incitative / Recherche de moyens pour faciliter la location des fonds de commerce

Etape 3 – Mise en place d'une commission de l'économie locale portée par la CA en lien avec la CCI

Objectif : aide juridique et accompagnement à l'organisation de manifestations sous l'égide de la CA

Etape 4 – Améliorer la communication et la participation des commerçants aux événements municipaux

- Communiquer auprès de tous les commerçants et pas seulement les membres de l'UCIA (via le réseau précité ?)
- Associer les commerçants à chaque manifestation de manière à ce qu'ils puissent y prendre part.

Porteur :	Service économie	Partenaire(s) :	UCIA, CCI
Public cible :	Les commerçants	Liens avec d'autres actions :	Action 6 : espaces artistiques libres Action 11 : réflexion sur la diminution des emballages Action 20 : bornes de recharge électriques
Éléments à prendre en compte : contraintes, réglementation, points de vigilance, ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Une action qui devra être accompagnée de mesures pour renforcer l'attractivité du centre-ville (via l'installation de bornes électriques dans le centre en priorité, la poursuite des travaux de rénovation et d'aménagement...) - Réalisation d'une ORAC sur le territoire du Pays barrois - Existence d'un observatoire du commerce 		
Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers et financeurs potentiels	
-	-	- FISAC, Région ?	

Engagements du développement durable pris en compte :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Epanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations	Transition vers une économie circulaire
		X	X	

Calendrier / Planning :




2016	2017	2018	2019	2020

Suivi de l'action :

Indicateur de suivi associé à l'action :

Champs à renseigner	Indicateur n°1	...
Indicateur	Evolution du nb de cellules vacantes	
Unité de mesure		
Fréquence de mise à jour		
Source de la donnée		
Référent de la collecte		

Tableau de suivi de l'action et de son indicateur

	2016	2017	2018	2019
Valeur de l'indicateur				
Suivi de l'avancement de l'action <i>(état d'avancement, suivi technique, obstacles rencontrés, délais, acteurs pilotes à relancer)</i>				
Suivi du budget de l'action	Dépenses			
	Recettes			
Taux d'avancement de l'action	0-2 Action à l'étude	2-4 Lancement de l'action	4-6 Action en cours	6-8 Action mature
				8-10 Action achevée
Appréciation des	Satisfaisant 	Correct 	Insatisfaisant 	

progrès réalisés dans l'année				
--	--	--	--	--



Agenda 21 de Bar-le-Duc

AXE : MOBILISER NOS RESSOURCES ET NOS ENERGIES

Orientation : Eduquer, sensibiliser et encourager au développement durable

Objectifs opérationnels :

- Accompagner les projets des acteurs locaux en faveur de l'éducation au développement durable
- Contribuer au développement de temps de rencontre et de convivialité entre barisiens

ACTION N°9 : Mise en place d'un programme d'animations annuel pour le développement durable

Contexte :

L'Agenda 21 local a un rôle important à jouer dans la **mise en marche du plus grand nombre vers des pratiques plus exemplaires et la sensibilisation des citoyens aux enjeux du développement durable en général**. Cette nécessaire sensibilisation touche ainsi un ensemble de thématiques très larges.

Par ailleurs, de nombreux acteurs locaux sont d'ores et déjà investis dans des **actions de sensibilisation au développement durable** (association d'éducation à l'environnement, écoles, citoyens...). La concertation Agenda 21 a mis en évidence le manque de visibilité que peuvent parfois présenter leurs interventions au quotidien et la volonté locale d'aller plus loin dans la communication et la sensibilisation en y impliquant le plus grand nombre.

Objectif et description générale de l'action :

Principe de l'action : Définir, à chaque début d'année, un **programme d'animations** à mener sur le territoire pour sensibiliser aux enjeux du développement durable et faire évoluer les pratiques des barisiens. Ces animations peuvent être menées en **partenariat avec les acteurs locaux et les habitants** pour mettre en valeur et accompagner leurs initiatives. Le programme pourra ainsi être composé d'**actions à renouveler sur plusieurs mois, d'autres plus ponctuelles** telles que :

- L'organisation de « trophées du développement durable » récompensant les projets les plus exemplaires en la matière (projets de recyclage innovants...)
- L'organisation d'une campagne de sensibilisation aux écogestes
- L'organisation d'une journée de nettoyage de l'Ornain incluant la mise en scène des déchets récoltés (statues, représentation artistique du volume récolté...)
- L'organisation d'une fête de la Nature
- Organisation d'une collecte de pain à l'échelle de la ville (mise en place d'un dépôt de pain ; travail avec un boulanger pour valoriser les excédents...)
- Etc.

Objectifs :

- Sensibiliser aux écogestes et communiquer de manière ludique, pédagogique et conviviale autour du développement durable
- Toucher toutes les générations de barisiens (et pas simplement les plus jeunes) en travaillant sur des animations intergénérationnelles pour toucher le public adulte

- Coordonner et améliorer la visibilité des actions menées par les partenaires
- Créer des échanges, réunir les populations et les acteurs impliqués dans le développement durable
- Envisager une portée intercommunale à l'action en permettant l'organisation de projets soit à l'échelle communale, intercommunale ou encore à l'échelle de quartiers

Etapas de réalisation :

Etape 1 : Recensement des événements et animations organisées sur le territoire

- > Invitation des partenaires à venir partager leurs actions et leur programme d'animations respectifs
- > Mise en place d'une base de données partagée
- > Création d'un calendrier partagé entre la collectivité et les acteurs locaux mobilisés (cf. Action n°3 : amélioration de la coordination entre les structures)

Etape 2 : Construction du programme d'animations

- > Prise en compte des événements préalablement recensés
- > Organisation d'un rendez-vous annuel autour du développement durable complémentaire aux actions préalablement recensées
- > Organisation de conférences/débats en extérieur (cinéma) autour du développement durable
- > Appui sur les idées recensées dans le cadre de la concertation pour construire le programme (cf. rubrique « principe de l'action ») et mêler actions d'incitation, de sensibilisation et d'information

Etape 3 : Mise en place d'un plan de communication autour du programme d'animations

- > Mettre en place une campagne de communication sur les ondes, le site internet et le Bar info' via des espaces dédiés (parution de « tutos' DD » ; des rendez-vous DD' du mois...)
- > Installer des affiches pour informer sur les événements
- > Etre visible, même dans des lieux « improbables »

Etape 4 : Création d'une Charte de l'éco-manifestation pour accompagner les différents événements

- > Intégrer les principes environnementaux dans tous les événements (lors des vœux, sur des marchés...) via la définition de préconisations, la mise en place de brigades vertes...
- > S'appuyer sur les Chartes existantes (dans le cadre de festival RenaissanceS par exemple)

Porteur :	Ville A préciser + Associations locales (MNE...) Comités de quartier ?	Partenaire(s) :	Service communication Associations locales Conseil municipal des jeunes, MNE Communauté d'agglo Centre sociaux
Public cible :	Grand public	Liens avec d'autres actions :	Coordination des structures (3)
Éléments à prendre en compte : contraintes, réglementation, points de vigilance, ...):	<ul style="list-style-type: none"> - Cibler des sujets / des thématiques / des moyens de communication qui parlent et touchent directement le grand public - La Semaine du développement durable constituera bien une partie seulement de ce programme d'animation annuel - Avoir de la visibilité sur ce qui est fait, sur notre progression (visibilité sur ce qui va être collecté dans l'Ornain par exemple) - Attention aux messages ! Par exemple, ne pas culpabiliser et/ou donner l'impression que l'on peut jeter et quelqu'un ramasse derrière 		

	<ul style="list-style-type: none"> - Attention à ne pas multiplier les supports de communication - Le marché bio : un évènement intéressant pour mettre en place des animations autour du développement durable - Etre exemplaire dans les évènements organisés - Définir la bonne échelle des actions : des actions communales, des actions par quartier ou encore élargies à l'ensemble des communes de l'agglomération (dans une logique de diffusion)
--	--

Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers et financeurs potentiels
-	<ul style="list-style-type: none"> - Les sciences participatives - Bar Info - Le Mag' ado - Les fiches outils développées par l'association France Nature Environnement (autour du gaspillage du pain par exemple) 	-

Engagements du développement durable pris en compte :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Epanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations	Transition vers une économie circulaire
X	X	X	X	X

Calendrier / Planning :




2016	2017	2018	2019	2020

Suivi de l'action :

Indicateur de suivi associé à l'action :

Champs à renseigner	Indicateur n°1	...
Indicateur	Mobilisation autour du programme : nb d'actions et leur diversité (quant aux différentes dimensions du DD)	Intérêt / qualité du programme
Unité de mesure		
Fréquence de mise à jour		
Source de la donnée		
Référent de la collecte		

Tableau de suivi de l'action et de son indicateur

		2016	2017	2018	2019
Valeur de l'indicateur					
Suivi de l'avancement de l'action <i>(état d'avancement, suivi technique, obstacles rencontrés, délais, acteurs pilotes à relancer)</i>					
Suivi du budget de l'action	Dépenses				
	Recettes				
Taux d'avancement de l'action	0-2 Action à l'étude		2-4 Lancement de l'action	4-6 Action en cours	6-8 Action mature
	8-10 Action achevée				
Appréciation des progrès réalisés dans l'année	Satisfaisant 		Correct 	Insatisfaisant 	



Agenda 21 de Bar-le-Duc

AXE : MOBILISER NOS RESSOURCES ET NOS ENERGIES

*Orientation : Veiller à la **qualité de notre ressource en eau** et faire de l'Ornain et de nos canaux des éléments structurants de notre cadre de vie*

Objectifs opérationnels :

- Assurer le maintien et une veille constante pour la préservation de la ressource en eau

ACTION N°10 : Dispositifs de sensibilisation à l'amélioration de nos pratiques pour la consommation d'eau

Contexte :

- Des constats globaux : la diminution progressive de la ressource en eau de la planète et une bonne qualité de l'eau potable à Bar-le-Duc
- **Une tendance à la surconsommation de la ressource en eau potable** :
 - o La présence de nombreux jardins et espaces verts privés comme collectifs (dans les écoles, les espaces verts de la ville...) avec pour beaucoup, un recours à l'eau potable pour leur entretien, l'été étant, à ce titre, une saison particulièrement sensible pour la ressource
- **Des pratiques de consommation avec un impact important sur notre environnement** :
 - o Des pratiques qui contribuent souvent à la production de déchets (utilisation de bouteilles plastiques...)
 - o L'utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces verts privés comme publics qui polluent les nappes souterraines
- **Une évolution des pratiques à pérenniser**
 - o Le service des espaces verts de la ville ainsi que plusieurs établissements sont déjà engagés dans une dynamique de récupération d'eau et de sensibilisation aux problématiques liées à nos consommations (le lycée Poincaré par exemple est aujourd'hui muni d'une maquette de station d'épuration)
 - o Les quinze jours de l'eau pour sensibiliser et envisager des solutions
 - o Des acteurs locaux impliqués autour d'actions telles que l'accompagnement de l'association des jardins Bartagé' par Meuse Nature Environnement sur les plantes à utiliser (par rapport au territoire, à leur consommation d'eau...)

Objectif et description générale de l'action :

Principe de l'action : Réfléchir à la mise en place d'un ensemble de dispositifs permettant de réduire la consommation d'eau du robinet sur le territoire et de limiter notre impact environnemental sur la ressource :

- L'incitation à l'installation de récupérateurs d'eau de pluie chez les particuliers et dans les structures collectives (à voir les possibilités de subvention, d'achats groupés par exemple)
- La sensibilisation et l'information autour des systèmes de réduction des consommations existants (mousseurs...)
- L'organisation d'une campagne de sensibilisation à l'utilisation de l'eau du robinet via par exemple la distribution de gourdes gravées « eau de Bar »
- ...

Cette action devra s'organiser en complémentarité avec l'action relative à la mise en place d'un programme d'animations pour sensibiliser au développement durable qui devrait inclure des temps de sensibilisation dédiés aux éco-gestes et aux bonnes pratiques au quotidien.

Objectifs :

- Limiter le gaspillage de la ressource en eau sur le territoire et encourager les bonnes pratiques
- Faciliter et inciter à l'installation de récupérateurs et de systèmes permettant l'utilisation des eaux de pluie en intérieur comme en extérieur
- Limiter la production de « déchets » recyclables ou non

Etapes de réalisation :

Etape 1 : Mise en place de mesures d'accompagnement et d'incitation à l'installation et à la bonne utilisation des dispositifs de récupération des eaux de pluie

- > Définition du dispositif d'accompagnement à mettre en place en s'inspirant du système mis en place autour des composteurs :
 - Etudier les possibilités d'accompagnement : achats collectifs et distribution à faibles coûts ; apport d'une subvention ; achat d'une partie (tuyau d'écoulement et de rattachement aux gouttières par exemple)
 - Etudier la possibilité de proposer différents volumes de collecteurs
 - Etudier la possibilité d'avoir des collecteurs collectifs ?
- > Identifier les différents systèmes et voir quels sont les mieux adaptés
- > Accompagner ces mesures par une information et une sensibilisation adaptées (cf. étape 3) autour des bonnes pratiques concernant l'utilisation de ces eaux de pluie (réglementations en vigueur, conséquence du traitement des toitures, possibilité d'évolution vers une utilisation en intérieur de l'eau de pluie...)
- > Envisager une mise en place de systèmes de ce type dans l'habitat collectif (arrosage des plantes des balcons ou encore arrosage de jardins en carré collectifs)

Etape 2 : Achat et distribution de gourdes

- > Lancement d'un marché public d'achat pour identifier un fournisseur prenant en compte les clauses socio-environnementales
- > Définir un message à faire passer via ces gourdes : « Eau de bar »...
- > Distribution de gourdes auprès des élus (usage dans le Conseil et les événements), dans les écoles, lors de remises de prix...

Etape 3 : Mise en place d'un programme d'animations et de sensibilisation autour de l'eau dans la ville et des usages

- > Organiser avec le service des espaces verts et/ou les structures partenaires des temps de sensibilisation autour des bonnes pratiques liées au jardinage et à l'utilisation de l'eau au quotidien ainsi qu'au fonctionnement des réseaux d'eau dans le cadre des animations organisées par la ville et ses partenaires (cf. Action 9 pour la mise en place d'un programme d'animations autour du développement durable) : thématique des réseaux, des fontaines, des cours d'eau...
- > Identifier des écoles volontaires pour participer à des animations autour de l'eau : animations préparées par les agences de l'eau ; participation à un projet de classe d'eau ; construire une Charte familiale autour de la consommation d'eau (formulation d'engagements par les familles)
- > Mettre en place une action à destination des familles inspirée du dispositif « Familles à énergie positive » pour travailler sur les consommations d'eau en s'appuyant notamment sur le guide « familles à énergie positive » qui recense un grand nombre d'éco-gestes

Etape 4 : Revalorisation de l'action de l'agglomération pour favoriser l'accès à l'eau potable dans les pays peu développés

Porteur :	Ville (à préciser)	Partenaire(s) :	Ecoles (sensibilisation) et associations locales Services techniques Service communication Agences de l'eau Agglomération
Public cible :	Jeunes Grand public Elus / agents	Liens avec d'autres actions :	Programme d'animation autour du DD (9)
Éléments à prendre en compte : contraintes, réglementation, points de vigilance, ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Etre attentifs aux normes existantes sur l'utilisation des eaux de pluie, notamment en intérieur - Prendre en compte le manque de cohérence des messages entre ceux liés à la volonté d'inciter à la récupération et à l'utilisation des eaux de pluie et à réduire l'utilisation d'eau potable et le risque d'augmentation du coût de l'approvisionnement et du traitement dans le cas d'une diminution des quantités utilisées 		
Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers et financeurs potentiels	
-	- Guide « Familles à énergie positive » (écogestes)	- Identifier les leviers potentiels à mobiliser	

Engagements du développement durable pris en compte :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Epanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations	Transition vers une économie circulaire
	X			X

Calendrier / Planning :

2016	2017	2018	2019	2020




Suivi de l'action :

Indicateur de suivi associé à l'action :

Champs à renseigner	Indicateur n°1	Indicateur n°2
Indicateur	Evolution de la qualité de l'eau	Evolution de la consommation d'eau potable
Unité de mesure		

Fréquence de mise à jour		
Source de la donnée		
Référent de la collecte		

Tableau de suivi de l'action et de son indicateur

		2016	2017	2018	2019
Valeur de l'indicateur					
Suivi de l'avancement de l'action <i>(état d'avancement, suivi technique, obstacles rencontrés, délais, acteurs pilotes à relancer)</i>					
Suivi du budget de l'action	Dépenses				
	Recettes				
Taux d'avancement de l'action	0-2 Action à l'étude		2-4 Lancement de l'action	4-6 Action en cours	6-8 Action mature
					8-10 Action achevée
Appréciation des progrès réalisés dans l'année	Satisfaisant 		Correct 	Insatisfaisant 	



Agenda 21 de Bar-le-Duc

AXE : MOBILISER NOS RESSOURCES ET NOS ENERGIES

Orientation : œuvrer pour une **réduction significative de nos déchets et pour leur valorisation** en tant que ressource économique et énergétique

Objectifs opérationnels :

- S'impliquer pour la réduction et la valorisation de tous les déchets

ACTION N°11 : Mise en place d'une réflexion avec les grandes surfaces et les commerçants sur la diminution des emballages des produits vendus en magasin

Contexte :

Les produits vendus en grande surface présentent pour beaucoup un niveau d'emballage important. Ces emballages plastiques, cartons... entrent directement dans les foyers et circulent ensuite dans le circuit courant de ramassage des déchets. Il semblerait donc intéressant de mobiliser les grandes surfaces et les commerçants sur ce sujet et sensibiliser ainsi les consommateurs sur leurs pratiques d'achat.

Objectif et description générale de l'action :

Principe de l'action : Réfléchir à la mise en place d'un ensemble de mesures permettant de limiter l'entrée des emballages en surplus dans les foyers barisiens et plus largement sur les problématiques liées à l'éco-responsabilité via une action partenariale avec les supermarchés et commerçants locaux.

Objectifs :

- Sensibiliser la population à la problématique du suremballage et à ses pratiques de consommation
- Sensibiliser la population au tri
- Travailler en partenariat avec les supermarchés et commerçants locaux pour le lancement d'une expérimentation sur le suremballage et valoriser les initiatives
- S'appuyer sur cette action pour également rappeler aux acteurs économiques leurs obligations vis-à-vis de la question des déchets

Etapes de réalisation :

Etape préalable : Engager une discussion avec les différents types de commerces de la ville

- > Aller sur place ? Trouver un moyen d'accroche ?
- > Réfléchir en amont à des collaborations possibles entre la ville et les enseignes / commerces volontaires (recherche de retours d'expérience intéressants : exemple des enseignes de la Grande Terre ayant mis en place une action sur les gros cartons, ...)

Etape 1 : Identification d'enseignes volontaires pour la mise en place d'une action autour de l'éco-responsabilité et de la sensibilisation des consommateurs

- > Possibilité de travailler sur le sujet de la vente en vrac par exemple ou de réfléchir à la valorisation des déchets issus du suremballage

Etape 2 : Réflexion avec l'UCIA pour un meilleur respect des consignes de tri par les commerçants et leur implication dans la politique de limitation des emballages et notamment des emballages non recyclables (sacs plastiques...)

- > Il s'agit ici aussi de rappeler aux commerçants (quel que soit leur type) leurs obligations concernant les déchets et leur prise en charge
- > D'aborder à nouveau la problématique du ramassage des cartons des commerçants du jeudi soir

Etape 3 : Mettre en place un dispositif permettant de valoriser les commerces qui s'engagent

- > Création d'un label pour les commerçants engagés avec par exemple un macaron à apposer sur leur vitrine de magasin (« magasin Agenda 21 – éco-responsable ») pour valoriser les initiatives
- > ou encore la création d'une Charte d'engagement à signer avec certains magasins

Porteur :	Ville (à préciser)	Partenaire(s) :	UCIA - Commerçants Grandes surfaces volontaires
Public cible :	Grand public (consommateurs)	Liens avec d'autres actions :	Plan de soutien aux commerces (8) Programme de sensibilisation (9)
Éléments à prendre en compte : contraintes, réglementation, points de vigilance, ...):	<ul style="list-style-type: none"> - Une action à mener et faire évoluer en concertation étroite avec les supermarchés locaux - Quelle faisabilité réelle de l'action ? - Une action à réfléchir sur le long terme 		
Moyens humains	Moyens techniques		Moyens financiers et financeurs potentiels
-	-		-

Engagements du développement durable pris en compte :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Epanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations	Transition vers une économie circulaire
X	X			X

Calendrier / Planning :




2016	2017	2018	2019	2020

Suivi de l'action :

Indicateur de suivi associé à l'action :

Champs à renseigner	Indicateur n°1	Indicateur n°2
Indicateur	Nb d'actions mises en place	Tonnages collectés
Unité de mesure		
Fréquence de mise à jour		
Source de la donnée		
Référent de la collecte		

Tableau de suivi de l'action et de son indicateur

	2016	2017	2018	2019
Valeur de l'indicateur				
Suivi de l'avancement de l'action <i>(état d'avancement, suivi technique, obstacles rencontrés, délais, acteurs pilotes à relancer)</i>				
Suivi du budget de l'action	Dépenses			
	Recettes			
Taux d'avancement de l'action	0-2 Action à l'étude	2-4 Lancement de l'action	4-6 Action en cours	6-8 Action mature
				8-10 Action achevée
Appréciation des progrès réalisés dans l'année	Satisfaisant 	Correct 	Insatisfaisant 	



AXE : MOBILISER NOS RESSOURCES ET NOS ENERGIES

Orientation : Réaffirmer l'importance et la place de nos productions locales à travers le développement des circuits-courts

Objectifs opérationnels :

- Soutenir les initiatives pour valoriser les productions locales auprès des barisiens
- Contribuer au développement de temps de rencontre et de convivialité entre barisiens, entre communautés et quartiers et entre générations

ACTION N°12 : Organisation de marchés à thème dans les quartiers incluant la participation des producteurs locaux

Contexte :

Constats :

- L'existence d'un marché central à Bar-le-Duc qui manque de dynamisme
- Le manque d'animation commerciale dans le centre et dans les quartiers
- La proximité avec de nombreux producteurs dont les productions mériteraient d'être mieux mises en avant et plus vendues localement par le biais des circuits-courts

Objectif et description générale de l'action :

Principe de l'action : Animer à plusieurs moments de l'année des petits marchés dans les quartiers. Ces marchés pourront relever de thèmes bien spécifiques (marchés de producteurs, artisanat local, marché bio...) et contribueront à l'animation locale en centre-ville, en complément de l'action de soutien au commerce de proximité. Leur organisation devra donc également se faire en partenariat avec les producteurs ou associations de producteurs, artisans... voire également, en lien avec les commerçants

Objectifs :

- Contribuer au dynamisme de l'économie locale (agricole, commerciale...)
- Mettre en valeur les productions locales et inciter à leur consommation
- Faciliter la rencontre entre les producteurs et les consommateurs
- Animer les quartiers et maintenir une offre de services/commerces de proximité

Etapas de réalisation :

Etape 1 : Recensement de l'existant et des expériences déjà menées

- Marchés hebdomadaires alimentaires et vestimentaires
- Marchés ponctuels organisés par les différentes associations

NB : appui sur la commission « marchés » existante.

Etape 2 – Proposition des marchés à mettre en place

- Identifier plusieurs thématiques à développer en s'appuyant sur les ressources locales

- Identifier les lieux et périodes adéquats (ex : artisanat d'art plutôt en Ville haute)

Etape 3 – Identification des porteurs et appui à l'organisation

- Besoin matériels
- Organisation de la communication ...

Ex : BLD Animation pour l'organisation d'un marché mensuel un vendredi soir le long des quais

Etape 4 : Bilan et pérennisation de ces marchés

Porteur :	A définir selon les événements créés	Partenaire(s) :	Associations UCIA BLD Animations
Public cible :	Tout public	Liens avec d'autres actions :	N° 8 (plan de soutien aux commerces barisiens de proximité)
Éléments à prendre en compte : contraintes, réglementation, points de vigilance, ...):	- Retour d'expérience sur ce qui a déjà été tenté (marché de journée, marché avec les producteurs)		
Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers et financeurs potentiels	
- Services techniques	- Installation éventuelle de cahute électricité	-	

Engagements du développement durable pris en compte :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Epanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations	Transition vers une économie circulaire
		X	X	X

Calendrier / Planning :

2016	2017	2018	2019	2020




Suivi de l'action :

Indicateur de suivi associé à l'action :

Champs à renseigner	Indicateur n°1	Indicateur n°2
Indicateur	Nb de marchés organisés	Nb de producteurs / exposants / commerçants participant et diversité de ces derniers
Unité de mesure		

Fréquence de mise à jour		
Source de la donnée		
Référent de la collecte		

Tableau de suivi de l'action et de son indicateur

		2016	2017	2018	2019
Valeur de l'indicateur					
Suivi de l'avancement de l'action <i>(état d'avancement, suivi technique, obstacles rencontrés, délais, acteurs pilotes à relancer)</i>					
Suivi du budget de l'action	Dépenses				
	Recettes				
Taux d'avancement de l'action	0-2 Action à l'étude		2-4 Lancement de l'action	4-6 Action en cours	6-8 Action mature
	8-10 Action achevée				
Appréciation des progrès réalisés dans l'année	Satisfaisant 		Correct 	Insatisfaisant 	



Agenda 21 de Bar-le-Duc

AXE : MOBILISER NOS RESSOURCES ET NOS ENERGIES

Orientation : Nous mobiliser pour la transition énergétique

Objectifs opérationnels :

- Viser une réduction significative des consommations énergétiques et d'eau

ACTION N°13 : Lancement d'expérimentations autour de l'éclairage public

Contexte :

La ville s'est récemment engagée dans une **action importante portant sur la gestion de l'éclairage public** et a notamment procédé à une étude et au remplacement des ampoules actuelles du mobilier urbain par des LEDs. La ville souhaite **aujourd'hui aller plus loin dans cette démarche** en lançant des expérimentations visant à réduire et optimiser les temps d'éclairage afin de réduire ses consommations mais également de limiter son impact sur l'environnement (pollution visuelle qui perturbe le cycle des espèces animales et végétales...). Il s'agit également d'accompagner les réticences du grand public face à ces actions (baisse de l'intensité de l'éclairage ressenti, habitudes prises...).

Objectif et description générale de l'action :

Principe de l'action : Lancer des expérimentations sur l'éclairage public pour réduire l'impact environnemental et les consommations de la ville. Ces expérimentations touchent dans un premier temps le temps d'éclairage de la ville la nuit et peuvent ainsi comprendre :

- L'extinction de l'éclairage public à partir d'une certaine heure la nuit (expérimentation à généraliser ou non à l'ensemble de la ville)
- La mise en place de variateurs de lumière dans certaines rues plutôt qu'un éclairage en continu
- Possibilité de participer au concours des villes et villages étoilés
- ...

Il s'agit ainsi d'exercer une veille sur les dispositifs existants et déjà mis en place et sur les nouvelles actions expérimentales possibles.

Objectifs :

- Limiter l'impact de la collectivité sur l'environnement via un meilleur respect des cycles nocturnes/diurnes et leur réappropriation (observation des étoiles, observation du comportement des espèces...)
- Sensibiliser sur les questions liées au fonctionnement de l'éclairage public et son impact
- Poursuivre l'action de la collectivité pour réduire les coûts liés à l'éclairage et réinvestir ces économies dans la transition énergétique
- Accompagner cette démarche d'un dispositif important de sensibilisation et de communication pour faciliter sa compréhension en travaillant en collaboration avec les partenaires locaux (associations...)

Etapas de réalisation :

Etape 1 : Poursuite de l'étude engagée par la ville sur l'éclairage public

- > Faire le point sur les actions mises en place et leurs conséquences à long terme (économies d'ores et déjà réalisées, à venir...)
- > Cibler des lieux stratégiques pour lancer des expérimentations sur une limitation de l'éclairage nocturne (quartiers moins fréquentés...)
- > Exercer une veille sur l'évolution du matériel électrique et les nouveaux éclairages pour accompagner les objectifs de la ville (systèmes agissant sur le niveau de luminosité, l'orientation de l'éclairage public, qui permettent une baisse d'intensité progressive des LEDs... ; utilisation des nouvelles énergies)
- > Engager, dans le cadre de cette étude, une réflexion concernant les monuments à dimension patrimoniale forte (quelle possibilité d'éteindre leur éclairage à partir d'une heure du matin ? quelle possibilité d'utiliser les façades plus que des candélabres pour éclairer les rues...)

Etape 2 : Définition d'objectifs et d'un plan d'actions lié à l'expérimentation autour de l'éclairage public

- > Fixer des objectifs clairs et chiffrés en matière de réduction des consommations et de l'impact environnemental de l'éclairage public
- > Identifier un ensemble d'actions à mener sur le plus ou moins long terme pour répondre à ces objectifs
- > Mettre en place ces actions et accompagner ce travail par un dispositif de communication et de sensibilisation important témoignant de l'intérêt et de l'exemplarité des actions menées (cf. étape 3)

Etape 3 : Mise en place d'un dispositif de sensibilisation et de communication autour des expérimentations et de l'évolution des pratiques de la collectivité

- > Mettre en avant les économies financières réalisées et ce qu'elles permettent de faire (alimentation d'un fond énergétique par exemple, amélioration du cadre de vie, nouveaux investissements...)
- > Communiquer sur l'impact de ces évolutions de pratique sur la faune et la flore via l'organisation de temps forts dans le cadre du programme d'animations autour du développement durable (exemples : organisation de la nuit des étoiles via un partenariat avec des associations d'astronomie, organisation d'une nuit des « nocturnes » permettant d'étudier les espèces vivants la nuit (chauve-souris, ver luisant...)
- > Sensibiliser les commerçants aux enjeux de l'éclairage public la nuit (éclairage des vitrines...), notamment dans le cadre de l'action d'accompagnement envisagée via l'Agenda 21 (Action n°8)

Porteur :	Service aménagement urbain et voirie	Partenaire(s) :	FUCLEM Observatoire des vers luisants Associations locales Association nationale pour le ciel et l'environnement EDF
Public cible :	Grand public	Liens avec d'autres actions :	Accompagnement des commerçants (8) Programme d'animations (9)
Éléments à prendre en compte : contraintes, réglementation, points de vigilance, ... :	<ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur les expérimentations menées par d'autres collectivités et leur retour d'expérience (anticiper les questions et interrogations des habitants...) - Veiller à mettre en place un dispositif de communication et de sensibilisation adéquat pour faciliter l'adhésion des acteurs locaux et notamment des habitants (les impliquer dans les expérimentations mises en œuvre afin de faciliter l'appropriation des mesures prises) - Veiller sur la possible ouverture d'une usine de fabrication de LED qui pourrait louer du matériel 		
Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers et financeurs potentiels	

-	-	- Identifier les leviers possibles - Privilégier l'approche coût global dans l'analyse des coûts
---	---	---

Engagements du développement durable pris en compte :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Epanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations	Transition vers une économie circulaire
X	X			X

Calendrier / Planning :

2016	2017	2018	2019	2020




Suivi de l'action :

Indicateur de suivi associé à l'action :

Champs à renseigner	Indicateur n°1	Indicateur n°2
Indicateur	Evolution des consommations liées à l'éclairage public	Sondage des habitants suite aux expérimentations menées
Unité de mesure		
Fréquence de mise à jour		
Source de la donnée		
Référent de la collecte		

Tableau de suivi de l'action et de son indicateur

		2016	2017	2018	2019
Valeur de l'indicateur					
Suivi de l'avancement de l'action <i>(état d'avancement, suivi technique, obstacles rencontrés, délais, acteurs pilotes à relancer)</i>					
Suivi du budget de l'action	Dépenses				
	Recettes				
Taux d'avancement de l'action	0-2 Action à l'étude		2-4 Lancement de l'action	4-6 Action en cours	6-8 Action mature
					8-10 Action achevée

Appréciation des progrès réalisés dans l'année	Satisfaisant 	Correct 	Insatisfaisant 



Agenda 21 de Bar-le-Duc

AXE : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE NOTRE VILLE

Orientation : Affirmer notre identité via la préservation et la valorisation de tous nos patrimoines

Objectifs opérationnels :

- Soutenir les initiatives privées, associatives... de valorisation du patrimoine
- Améliorer et partager les connaissances sur notre patrimoine et nos ressources naturelles

ACTION N°14 : Elaboration d'un atlas partagé et amélioration de la connaissance autour des ressources naturelles de Bar

Contexte :

- La présence sur le territoire d'un **patrimoine naturel** (ensemble des espèces faunistiques et floristiques remarquables comme ordinaires et des milieux) **riche et diversifié** dans sa composition à préserver et mettre en valeur
- L'existence de **documents de recensement** des espèces à caractère technique, peu accessibles pour tous
- Des **acteurs engagés** pour le recensement, l'étude et la préservation des espèces :
 - o Les espaces verts qui ont pour projet de travailler par exemple sur les pollinisateurs avec les classes, de développer les bosquets fleuris...
 - o Les écoles qui organisent des élevages, travaillent avec les enfants et leurs parents sur ces questions
 - o Les associations locales

Objectif et description générale de l'action :

Principe de l'action : Développer notre **connaissance du patrimoine naturel barisien et la faire partager** aux habitants et acteurs locaux en général via leur association au recensement. Dans un esprit ludique et de sensibilisation, ce recensement pourra se faire par le biais des sciences participatives où chacun apporte une contribution au projet.

Cette action pourra être accompagnée d'une **démarche d'animation** qui inclut, par exemple, l'organisation de « circuits nature » dans la ville et ses alentours ou de randonnées thématiques autour de la biodiversité et des milieux.

Objectifs :

- Améliorer notre connaissance de notre patrimoine naturel local et la valoriser via l'appel à la contribution du plus grand nombre
- Sensibiliser sur la préservation de ce patrimoine, notamment en ville et son importance pour la préservation des équilibres socio-environnementaux
- Changer les regards sur la biodiversité en ville
- Mettre en place une démarche accessible et compréhensible par le plus grand nombre pour compléter les bases de données existantes, plus techniques

Etapes de réalisation :

Etape 1 : Recensement des outils et actions existantes pour le recensement et la valorisation de la biodiversité locale

- > Recensement des outils (observatoires régionaux et départementaux, bases de données associatives, techniques d'identification liées aux sciences participatives...)
- > Recensement des animations et actions locales existantes pilotées par les acteurs locaux (MNE, associations de marcheurs...) – lien à faire entre ce recensement et celui plus global lié aux recensements des actions et animations existantes à inscrire dans le programme de développement durable
- > Travail de benchmark autour des méthodologies et de retours d'expérience pour la constitution d'atlas de la biodiversité locale

Etape 2 : Formalisation d'un outil de regroupement des bases de données (atlas) évolutif - Appui possible sur la méthodologie formalisée par le ministère (guide ABC)

- > Choix du format
- > Mise en œuvre technique
- > Constitution d'outils pour accompagner les personnes volontaires désireuses de participer à ce recensement (grilles de critères...)
- > Identification de thématiques clés à investir (vie animale nocturne ; espèces « malaimées »...)

Etape 3 : Mise en place d'un dispositif de communication et de sensibilisation permettant d'animer l'atlas et de diffuser la connaissance autour de la biodiversité locale

- > Installation de pancartes explicatives concernant les bonnes pratiques, favorables au maintien de la biodiversité locale (espaces verts laissés en herbe...) et informant sur les espèces locales
- > Organisation de temps forts pour sensibiliser et identifier collectivement la biodiversité locale : diagnostics en marchant, recherche d'ambassadeurs volontaires de la biodiversité à Bar, organisation de concours photos (via un partenariat avec une association de photo locale par exemple), diffusion de films en plein-air... à mettre en évidence via la parution du programme de sensibilisation annuel (action 9)
- > Constitution d'un livret d'information sur le patrimoine naturel de Bar-le-Duc et y associer des sentiers de découverte de la nature en ville (en lien avec l'action 18 pour la structuration et la valorisation du réseau de déplacements doux)
- > Diffusion des guides existants (à l'Office de tourisme, dans les points d'accueil de la ville...)
- > Mise en place d'un nouveau critère lié aux pratiques écoresponsables de jardinage dans le cadre du concours de fleurissement
- > Mise en place d'actions dans les écoles dans le cadre des nouveaux temps périscolaires

Porteur :	A définir MNE ?	Partenaire(s) :	Associations et spécialistes locaux (MNE, LPO, etc.) Société horticole CAUE (formations organisées autour du fleurissement, sur les espèces locales, les vergers...) Museum d'histoire naturelle, Service Espaces verts Ecoles Conseil municipal des enfants
Public cible :	Grand public	Liens avec d'autres actions :	Programme d'animations (9)
Éléments à prendre en compte : (règlementation, points de	<ul style="list-style-type: none"> - Les difficultés pour mobiliser le public adulte autour de ces problématiques - S'appuyer sur les structures et établissements volontaires plutôt que de chercher à toucher tout de suite l'ensemble de ces structures 		

vigilance, ...) :	- Impliquer les enfants dans cette action à dimension pédagogique forte (écoles, CME)...
-------------------	--

Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers et financeurs potentiels
-	<ul style="list-style-type: none"> - Les sciences participatives - Guide des sorties nature du département (dans les ENS) - Le livret sur la biodiversité en Meuse - Les grilles de critères du Museum d'histoire naturelle pour le repérage des espèces - Guide ABC du ministère 	-

Engagements du développement durable pris en compte :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Epanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations	Transition vers une économie circulaire
	X	X		

Calendrier / Planning :




2016	2017	2018	2019	2020

Suivi de l'action :

Indicateur de suivi associé à l'action :

Champs à renseigner	Indicateur n°1	Indicateur n°2
Indicateur	Etat d'avancement de l'Atlas	Indicateurs de suivi définis grâce à la réalisation préalable de l'Atlas
Unité de mesure		
Fréquence de mise à jour		
Source de la donnée		
Référent de la collecte		

Tableau de suivi de l'action et de son indicateur

		2016	2017	2018	2019
Valeur de l'indicateur					
Suivi de l'avancement de l'action <i>(état d'avancement, suivi technique, obstacles rencontrés, délais, acteurs pilotes à relancer)</i>					
Suivi du budget de l'action	Dépenses				
	Recettes				
Taux d'avancement de l'action	0-2 Action à l'étude		2-4 Lancement de l'action	4-6 Action en cours	6-8 Action mature
	8-10 Action achevée				
Appréciation des progrès réalisés dans l'année	Satisfaisant 		Correct 	Insatisfaisant 	



Agenda 21 de Bar-le-Duc

AXE : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE NOTRE VILLE

Orientation : Agir pour que chacun trouve sa place dans le monde de l'entreprise et de la formation

Objectifs opérationnels :

- Valoriser nos formations spécifiques
- Favoriser l'innovation dans les zones d'emplois et d'activités et dans la création d'entreprises

ACTION N°15 : Animation de temps de rencontre et d'échange entre les acteurs de la formation et du monde de l'entreprise

Contexte :

- **Un constat majeur** : le départ des populations les plus jeunes du territoire par manque d'emplois et/ou de formations
- Le manque de diversification et de lisibilité de l'emploi et des activités proposées sur le territoire limite l'attractivité de la ville, l'emploi et la formation figurant parmi les préoccupations les plus importantes des barisiens
- Les entreprises et les acteurs de la formation professionnelle représentent des publics souvent difficiles à toucher (manque de moyens pour l'animation interne, des publics à l'emploi du temps contraint et difficilement mobilisables sur plusieurs heures...). Leur connaissance réciproque et leurs échanges paraissent pourtant incontournables pour assurer la qualité de l'offre de formation et son adéquation avec les entreprises en place sur le territoire.
- Des événements sont organisés sur les territoires pour faciliter la rencontre des acteurs et la connaissance autour de l'offre d'emploi et de formation existante dans les villes de la Meuse (Bar-le-Duc, Verdun, Commercy) et les grandes agglomérations de Lorraine (Nancy, Metz) : journées portes ouvertes des centres de formation, forums... avec des dispositifs mis en place pour faciliter l'accès aux différents sites (location de bus...)

Objectif et description générale de l'action :

Principe de l'action : Mettre en place des temps d'échanges et de rencontre entre les entreprises et les organismes de formation du territoire dans le but de renforcer leur partenariat, d'améliorer leur visibilité et de rendre plus lisibles les opportunités offertes dans ces domaines auprès du grand public. Cette animation peut par exemple inclure l'organisation de petits déjeuners, de portes ouvertes... en partenariat avec les entreprises et les organismes de formation du territoire voire d'autres territoires

Objectifs :

- Faciliter et développer les échanges entre entreprises et organismes de formation
- Se rapprocher du public jeune pour faciliter son insertion dans le monde de l'entreprise
- Bénéficier d'une meilleure visibilité sur l'offre et les besoins de ces structures et contribuer, dans la mesure du possible, à leur développement
- Faciliter le retour à l'emploi pour des publics en réinsertion
- Renforcer l'attractivité du territoire pour les entreprises via la mise en place d'un réseau visible et structuré

- Travailler sur la relation entre les jeunes et les entreprises et la valorisation des filières qui recrutent (bâtiment, restauration...)

Etapes de réalisation :

Etape préalable : Se rapprocher de l'agglomération pour identifier avec elle les possibilités d'action de la ville sur le plan du développement économique (comment la ville peut accompagner le projet d'agglomération et être moteur sur le plan du développement des activités et de la formation ?)

Etape 1 : Identification avec l'agglomération des dispositifs existants (structures, outils, évènements...) et de leurs besoins

- > Identification des acteurs de l'emploi et de la formation et des actions qu'ils mettent en place seul ou en partenariat
- > Identification de la demande de ces acteurs, des filières qui recrutent
- > Identification des leviers d'actions de la collectivité et de pistes d'actions pour accompagner la mise en place des projets (financements, investissements, appui logistique, technique...)

Etape 2 : Appui aux établissements et structures pour améliorer la diffusion de l'information et la coordination autour des dispositifs de portes-ouvertes des établissements de formation locaux

- > Relayer l'information à l'échelle des collectivités sur l'information existante et les dates des différents évènements
- > Réfléchir avec les établissements de formation et les entreprises à une meilleure coordination dans l'organisation des journées
- > Inciter les acteurs locaux (représentants des collectivités, entreprises, représentants des organismes d'aide au retour à l'emploi...) à se mobiliser autour de ces journées et à aller à la rencontre du futur public de ces établissements (intervention dans les collèges, les lycées...)

Etape 3 : Animation de temps de rencontres et d'échanges et communication autour de l'entreprise et de la formation

- > S'appuyer sur la création du répertoire des entreprises de l'agglomération (logiciel récemment mis en place par l'agglomération)
- > Faire connaître les entreprises locales et les valoriser via la presse communale et communautaire, dans la presse locale
- > Participer à l'organisation d'évènements de type « forum/conférence des entreprises de Bar-le-Duc et de l'agglomération Meuse Grand Sud avec par exemple : l'organisation d'une rencontre autour de la réforme des collèges ; un travail sur l'intégration de sujets liés à l'orientation et au monde du travail dans les programmes avec les enseignants ; un travail sur les stages d'observation possibles ainsi que sur la revalorisation des filières « manuelles »
- > Communiquer auprès des réseaux des jeunes, trouver des leviers d'action pour aller au-devant des jeunes du territoire

Porteur :	Communauté d'agglomération (DETAC)	Partenaire(s) :	Région (politique formation et développement économique) Chambres consulaires Associations locales Mission locale Pôle emploi GRETA GIP Lorraine Etablissements de formation
Public cible :	Public en formation et notamment les jeunes Demandeurs d'emploi	Liens avec d'autres actions :	

Éléments à prendre en compte : contraintes, réglementation, points de vigilance, ...)	<ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte de l'emploi du temps contraint des structures et organismes dans la définition des animations à mettre en place - La nécessité de mettre en avant un discours concret et rapidement opérationnel pour faciliter leur adhésion au projet et leur participation - L'attention à porter aux principes du DD dans l'organisation de ces temps d'échanges (qu'il s'agisse du fond et de la forme) - Le manque de financements alloués au développement des outils de valorisation de la formation et de l'entreprise 		
Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers et financeurs potentiels	
-	-	-	

Engagements du développement durable pris en compte :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Epanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations	Transition vers une économie circulaire
		X	X	X

Calendrier / Planning :




2016	2017	2018	2019	2020

Suivi de l'action :

Indicateur de suivi associé à l'action :

Champs à renseigner	Indicateur n°1	Indicateur n°2	Indicateur n°3
Indicateur	Nb de participants et diversité	Nb et diversité des actions	Impacts à plus long terme concernant l'adéquation entre les besoins des entreprises et les acteurs de la formation
Unité de mesure			
Fréquence de mise à jour			
Source de la donnée			
Réfèrent de la collecte			

Tableau de suivi de l'action et de son indicateur

		2016	2017	2018	2019
Valeur de l'indicateur					
Suivi de l'avancement de l'action <i>(état d'avancement, suivi technique, obstacles rencontrés, délais, acteurs pilotes à relancer)</i>					
Suivi du budget de l'action	Dépenses				
	Recettes				
Taux d'avancement de l'action	0-2 Action à l'étude		2-4 Lancement de l'action	4-6 Action en cours	6-8 Action mature
	8-10 Action achevée				
Appréciation des progrès réalisés dans l'année	Satisfaisant 		Correct 	Insatisfaisant 	



Agenda 21 de Bar-le-Duc

AXE : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE NOTRE VILLE

Orientation : Jouer la carte de l'éco-responsabilité et de l'innovation pour la valorisation de nos zones d'activités

Objectifs opérationnels :

- Favoriser l'innovation dans les zones d'emplois et d'activités et dans la création d'entreprises
- Impliquer les acteurs de l'environnement dans nos projets d'aménagement
- Créer les conditions opérationnelles d'un changement de pratiques de mobilité

ACTION N°16 : Définition et mise en œuvre d'un plan de revalorisation des zones d'activités

Point d'attention préalable : sont entendues par zones d'activités l'ensemble des zones à vocation commerciale, artisanale voire industrielle. Il sera possible, dans le cadre des précisions qui pourront être apportées pour la mise en place de l'action, de resserrer cette dernière autour d'un champ d'activité bien particulier.

Contexte :

- Le **manque d'attractivité** des zones d'activités notamment sur le plan de leur aménagement : qualité relative des structures sur plan architectural, un manque de végétalisation, des zones organisées autour de la voiture qui laissent peu de place au développement des modes de déplacements doux, des problématiques importantes d'accessibilité...
- Un manque d'attractivité pour le consommateur et les entreprises à la recherche de sites d'implantation
- Une **forte concurrence** des agglomérations proches (notamment Saint-Dizier)
- Des zones qui dans le même temps représentent une concurrence importante au commerce du centre-ville, qui rend nécessaire une recherche de complémentarité entre les offres proposées
- Une réflexion engagée sur la **mobilité dans le cadre des nouveaux aménagements du réseau TUB** (adaptation des bus, programmation d'un nouvel arrêt...)

Objectif et description générale de l'action :

Principe de l'action : S'investir, aux côtés de l'agglomération Meuse Grand Sud, dans la revalorisation des zones d'activités du territoire et dans leur rénovation dans un objectif de développement durable. Cette revalorisation pourra par exemple être tournée vers :

- le développement d'aménagements/d'équipements dédiés aux mobilités douces
- l'amélioration de l'accessibilité des zones pour les modes de déplacements alternatifs à la voiture
- la mutualisation des espaces (parkings partagés par exemple) et des équipements entre les structures présentes dans les zones

Cette réflexion sur l'aménagement des zones devra être prise par les collectivités dès le lancement des études d'aménagement, dès la définition des cahiers des charges.

Objectifs :

- Améliorer la qualité architecturale et paysagère des zones d'activités (réglementations publicitaires, qualité du bâti, végétalisation, lisibilité des aménagements...)
- Améliorer l'accessibilité des zones et développer le maillage doux
- Renforcer l'attractivité des zones d'activités du territoire

- Promouvoir un aménagement et un fonctionnement en complémentarité de l'offre proposée en centre-ville

Etapes de réalisation :

Etape préalable : Etudier avec les services de l'agglomération les leviers d'actions dont peut disposer la ville et réfléchir à la manière dont celle-ci peut s'investir concrètement dans la question de l'aménagement des zones

Etape 1 : Intégration des critères du développement durable dans les futurs cahiers des charges

- > Prendre en compte : la question de la mobilité (intégration des cheminements doux, lisibilité de la circulation piétonne, voiture, cycliste, création de parkings vélos en cohérence avec l'action 18 pour la structuration d'un plan de déplacements doux...) ; prise en compte des aspects socio-environnementaux pour la construction (clauses des marchés publics)
- > Anticiper, via le cahier des charges, l'aménagement futur de la zone : définir une stratégie d'aménagement, se fixer des objectifs...

Etape 2 : Trouver les interlocuteurs

Etape 3 : Incitation à la participation des entreprises au projet d'aménagement de la zone

- > Mettre les propriétaires et futurs propriétaires autour de la table pour réfléchir à l'aménagement de la zone (participation aux groupes de travail, incitation aux partenariats...)

Porteur :	Communauté d'agglomération (DETAC)	Partenaire(s) :	Propriétaires sur les différentes zones CAUE Commerçants des Zones d'activité mais aussi du Centre-ville ...
Public cible :		Liens avec d'autres actions :	
Éléments à prendre en compte : contraintes, réglementation, points de vigilance, ...):	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des passerelles entre les zones d'activités et le centre-ville et réfléchir à la complémentarité de l'offre dans la réflexion - Un caractère privé des zones (Parking, locaux...) qui limite les possibilités d'intervention des collectivités 		
Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers et financeurs potentiels	
-	- Charte de développement des Z.A mise en place par le département	-	

Engagements du développement durable pris en compte :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Epanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations	Transition vers une économie circulaire
X	X	X		

Calendrier / Planning :




2016	2017	2018	2019	2020

Suivi de l'action :

Indicateur de suivi associé à l'action :

Champs à renseigner	Indicateur n°1	Indicateur n°2
Indicateur	Remplissage des zones d'activités et nb d'installations nouvelles enregistrées	Contribution de l'action à l'amélioration du fonctionnement et de la fréquentation des ZA
Unité de mesure		
Fréquence de mise à jour		
Source de la donnée		
Référent de la collecte		

Tableau de suivi de l'action et de son indicateur

	2016	2017	2018	2019
Valeur de l'indicateur				
Suivi de l'avancement de l'action <i>(état d'avancement, suivi technique, obstacles rencontrés, délais, acteurs pilotes à relancer)</i>				
Suivi du budget de l'action	Dépenses			
	Recettes			
Taux d'avancement de l'action	0-2 Action à l'étude	2-4 Lancement de l'action	4-6 Action en cours	6-8 Action mature
				8-10 Action achevée
Appréciation des progrès réalisés dans l'année	Satisfaisant 	Correct 	Insatisfaisant 	



Agenda 21 de Bar-le-Duc

AXE : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE NOTRE VILLE

Orientation : Accompagner la stratégie de développement touristique en mettant l'accent sur son exemplarité socio-environnementale

Objectifs opérationnels :

- Entretien, valoriser et faire connaître le patrimoine architectural et culturel local
- Renforcer notre politique de communication vers l'extérieur

ACTION N°17 : Mise en place d'une signalétique autour de la valorisation et de la situation du patrimoine

Contexte :

- L'existence à Bar-le-Duc d'un **ensemble patrimonial et architectural de qualité** qui mériterait d'être mieux valorisé, notamment en entrée de ville
- La définition à l'échelle de l'agglomération d'une **stratégie de développement touristique** à mettre en œuvre et à accompagner
- Le **manque d'harmonisation et de cohérence dans la signalisation barisienne** que ce soit dans les formats comme dans la communication (une signalisation qui indique parfois la « ville haute » parfois la « ville Renaissance »). A ce manque s'ajoutent des éléments « perturbateurs » (publicités...)
- La **présence d'une signalétique qui mériterait d'être étoffée** :
 - o Des éléments en place tels que : des totems dans certaines entrées de ville (Ville d'Art et d'Histoire) ; 48 panneaux disposés au niveau des éléments patrimoniaux dont certains manquent de visibilité (au niveau du pressoir par exemple)
 - o Des manques : la signalétique pour se diriger vers les lieux
- Le **manque de visibilité de l'Office de tourisme** (quid de la possibilité d'implanter une antenne en ville haute ?)

Objectif et description générale de l'action :

Principe de l'action : Développer une signalisation et un ensemble de panneaux (signalisation verticale ou non : marquages au sol, applications smartphone,...) de communication permettant d'améliorer la visibilité du patrimoine barisien et de le mettre en valeur. Cette signalisation doit à la fois prendre en compte les sites de visite de la ville mais également la signalisation et l'information vers les sites d'accueil touristiques (hébergements...) voire l'ensemble de la signalisation de la ville pour améliorer sa cohérence.

Objectifs :

- Renforcer l'attractivité et la visibilité de la ville de Bar-le-Duc et ses alentours (valorisation du patrimoine, capacité à faire que les visiteurs s'arrêtent sur le territoire,...)
- Améliorer le cadre de vie et afficher une plus grande cohérence dans les aménagements
- Faciliter l'accueil des touristes sur le territoire

- Mettre en place une signalisation cohérente avec les objectifs affichés par la ville pour aller vers une plus grande exemplarité socio-environnementale (matériaux utilisés, entreprises recrutées...) sans oublier la dimension « technologies de l'information » (applications smartphone,...)

Etapas de réalisation :

Etape 1 : Lancement d'une réflexion globale autour de la signalisation à l'intérieur du périmètre communal

- > Mener une réflexion globale sur les panneaux et la signalisation dans la ville : identification de l'existant (quels manques, quels secteurs trop « chargés » et à épurer,...), des points d'intérêt touristique (monuments, services, hôtellerie, restauration...) et des circuits touristiques dans la ville, identification des manques et des besoins, etc.
- > Saisir l'opportunité de cette action pour rappeler aux acteurs du territoire la réglementation relative à l'affichage publicitaire ; pour prendre en compte les nouveaux règlements d'affichage ainsi que les panneaux lumineux
- > Identifier et cartographier les possibilités de signalisation nouvelle et étudier les formats possibles (balisage au sol pour les circuits en s'appuyant sur les brochures de l'Office de tourisme par exemple recensant les parcours existants)
- > S'appuyer sur cette réflexion menée sur la signalisation pour réfléchir à une amélioration des outils touristiques de la ville : intégration de flashcode en lien avec l'application développée par l'Office de tourisme, développement des parcours pédestres en lien avec le petit patrimoine de la ville, mise à disposition de plans de la ville dans de nouveaux lieux, poursuite des travaux sur l'éclairage et la mise en lumière...

Etape 2 : Choix de la signalétique et installation

- > Définir un cahier des charges avec les services techniques et évaluer la possibilité d'y intégrer une réflexion plus globale sur l'ensemble de la signalisation barisienne (signalisation des services administratifs, annonce des temps de parcours... en lien avec l'action n°18 pour la structuration et l'animation d'un plan de déplacements doux)
- > Définir un plan de financements pour la nouvelle signalisation et le mettre en œuvre (recours à un prestataire extérieur, choix du mobilier, calendrier d'installation et identification des sites prioritaires...)

Etape 3 : L'installation d'une signalétique en dehors des limites de la ville sur les grands axes de communication

- > Relancer l'étude pour l'implantation d'un panneau sur la RN4 (repartir des précédentes réflexions qui n'avaient pas abouti notamment devant le montant d'une telle installation et des questions de distance de sécurité)
- > Identifier les possibilités de financements pour ce type de panneaux et envisager si besoin le recours au financement participatif
- > Identifier des retours d'expérience intéressants concernant ce type de signalisation et identifier les plus pertinents visuellement
- > Retenir un format de panneau lisible et valorisant

Porteur :	Ville ?	Partenaire(s) :	Agglomération Office de tourisme Commerçants, Entreprises
Public cible :	Visiteurs Population locale	Liens avec d'autres actions :	Déplacements doux (18)
Éléments à prendre en compte : contraintes, réglementation, points de vigilance, ...)	<ul style="list-style-type: none"> - Une approche « DD » de la signalétique (matériaux, accessibilité handicap, intégration paysagère, fournisseurs locaux, ...) - Une opportunité d'étudier l'état actuel de la signalisation et donc de la rendre plus cohérente mais aussi de l'épurer - Un retour d'expérience intéressant à Saint-Dizier (code couleur pour distinguer les éléments touristiques, des services administratifs, des services 		

	<p>commerciaux...)</p> <ul style="list-style-type: none">- Engager, en parallèle, la réflexion sur le règlement local de publicité pour éviter la multiplication des informations dans certaines zones en lien également avec l'action n°16 portant sur les zones d'activités et leur rénovation
--	--

Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers et financeurs potentiels
-	- Technologies de l'information : applications smartphone, ...	- Evaluation des possibilités de financement participatif dans le cadre de l'étude (étape 1) - Programme LEADER ?

Engagements du développement durable pris en compte :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Epanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations	Transition vers une économie circulaire
	X	X	X	

Calendrier / Planning :

2016	2017	2018	2019	2020




Suivi de l'action :

Indicateur de suivi associé à l'action :

Champs à renseigner	Indicateur n°1	...
Indicateur	Fréquentation des applications créées avec enquête qualitative sur la facilité pour les visiteurs / habitants à se retrouver dans la ville (horaires d'ouverture, localisation, ...)	
Unité de mesure		
Fréquence de mise à jour		
Source de la donnée		
Référent de la collecte		

Tableau de suivi de l'action et de son indicateur

	2016	2017	2018	2019
Valeur de l'indicateur				
Suivi de l'avancement de l'action (état d'avancement, suivi technique, obstacles rencontrés, délais, acteurs pilotes à relancer)				

Suivi du budget de l'action	Dépenses				
	Recettes				
Taux d'avancement de l'action	0-2 Action à l'étude	2-4 Lancement de l'action	4-6 Action en cours	6-8 Action mature	8-10 Action achevée
Appréciation des progrès réalisés dans l'année	Satisfaisant		Correct		Insatisfaisant
					



AXE : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE NOTRE VILLE

Orientation : Sortir du « tout voiture » en encourageant les **modes de déplacement alternatifs**

Objectifs opérationnels :

- Structurer le réseau de déplacements doux entre espaces urbains et ruraux et le promouvoir
- Mettre en place des dispositifs incitatifs et coercitifs en matière de stationnement
- Créer les conditions opérationnelles d'un changement de mobilité

ACTION N°18 : Définition, mise en œuvre et animation d'un plan de déplacements doux

Contexte :

- Une **place très importante de la voiture** dans les pratiques de mobilité du territoire et, à l'inverse, des pratiques de déplacements doux (piétons, vélos...) peu développées
- Un **réseau de pistes cyclables** peu développé malgré la présence d'une Véloroute / voie verte qui traverse la vallée et qui mériterait d'être rénovée sur certains tronçons (problématiques majeures liées au revêtement...), des problématiques que l'on retrouve sur le cheminement le long du canal (coupures...).
- Un **ensemble de cheminements piétons préexistant** à rénover (escaliers de la Cote, chemins des coteaux...)
- Une **ville à taille humaine** malgré des contraintes géographiques / topographiques importantes fortes pour l'incitation à la mobilité douce (coteaux escarpés...)
- Des déplacements doux à entendre au sens des **déplacements au quotidien mais également des loisirs**, à relier au réseau de transports en commun (multimodalité)
- Les **transports en commun** également qui doivent être pris en compte
- L'existence d'un **projet du TUB** dans le cadre de son activité de location de vélo pour organiser des actions avec l'Office de tourisme sur la voie verte (envisagé pour 2016) ainsi que d'une étude en cours pour un schéma plus global (Fains et Ligny)

Objectif et description générale de l'action :

Principe de l'action : Structurer à l'échelle de la ville voire de l'agglomération un schéma de déplacements doux ; réaliser les aménagements adéquats à la mise en place de ce schéma ; et animer en parallèle une démarche de sensibilisation et de promotion de ces modes de déplacements, incluant par exemple :

- La cartographie et l'aménagement des réseaux piétons et cyclables
- Signalisation mettant en avant les temps de parcours
- L'organisation d'une journée sans voiture (à privilégier en semaine ? ou le samedi ? Pour faire participer les enfants)
- L'élargissement du champ d'utilisation des TUB
- La prise en compte des déplacements doux comme critère systématique d'aménagement
- La rénovation et la sécurisation des chemins
- L'installation de parcs à vélos

Objectifs :

- Faire évoluer les pratiques de mobilité sur le territoire en améliorant les conditions de déplacements doux sur le territoire (sécurité, confort, attractivité...)
- Limiter la circulation automobile sur le territoire et réduire ses nuisances (pollutions environnementales mais également sonores...)
- Sensibiliser à ces pratiques pour améliorer les échanges et la cohabitation entre les usagers (cyclistes, piétons, automobilistes...)
- Profiter de cette action pour mettre en valeur l'Ornain et reconquérir ses berges via les pistes cyclables (ramener la ville vers sa rivière)
- Intégrer progressivement la problématique des déplacements doux dans l'ensemble des grands projets d'aménagement (rénovation de la Côte-Sainte-Catherine...)

Etapas de réalisation :

Etape 1 : La définition et la structuration du schéma de déplacements doux (diagnostic et plan d'actions associé)

- > Identifier et cartographier les cheminements (pistes cyclables et chemins piétons), sur la base des quelques premières pistes de réflexion proposées :
 - S'appuyer sur l'Ornain pour structurer un réseau le long de la vallée (élément structurant de l'agglomération) et pour valoriser la rivière (intégrer une réflexion sur le mobilier au bord des quais...)
 - Revaloriser les sentiers oubliés (signalétique piétonne)
 - Prendre en compte des nouvelles législations sur la circulation vélo (circulation à contresens, virage à droite...)
 - Retravailler sur l'aménagement du Boulevard de La Rochelle pour mieux prendre en compte la circulation vélos (zone partagée, zone de rencontre... sur un côté ? sur le trottoir ?) et/ou mettre l'accent sur les voiries secondaires pour les aménagements vélo
- > Engager une étude sur la multimodalité et les possibilités de passerelle entre le réseau de bus et les déplacements à vélo
 - Etude à mener sur le noyau gare (parking et casiers à vélo déjà en projet) intégrant le temps d'installation des vélos dans les bus ainsi que sur les bouts de lignes
 - Identification de retours d'expérience intéressants sur la multimodalité vélos/bus
 - Révision et adaptation des réglementations en vigueur dans les bus dans le sens d'une intégration des vélos
- > Engager une réflexion sur les autres modes de déplacements doux (trottinettes, rollers...) et envisager ainsi une adaptation des aménagements dans la ville (création de zones dédiées, mobilier partagé...)

Etape 2 : Promotion des déplacements doux auprès de la population et mise en place de dispositifs incitatifs

- > Relancer l'animation vélo organisée par le TUB dans le parc de l'hôtel de ville (animation qui n'a pas beaucoup mobilisé mais qui pourrait être envisagée dans un autre lieu ou sur un espace plus ouvert)
- > Valoriser les équipements vélo de la ville et de l'Office de tourisme lors des foires municipales (stands...)
- > Organiser des journées « vélos », en lien avec la constitution d'un programme d'animations autour du développement durable : une journée sur la thématique du « retour des Michaux à Bar-le-Duc », des journées dans les écoles, journée « vélo pour tous », « journée sans voiture » (parmi les exemples cités)
- > Approfondir la réflexion pour inciter mais également expliquer (disparition des places de stationnement...)
- > Communiquer sur les nouveaux aménagements et les choix de la collectivité (suppression de places de stationnement liée à l'installation des pistes cyclables, prise en compte des cyclistes et des piétons...)

Porteur :	Services aménagement urbain et voirie de la Ville	Partenaire(s) :	Agglomération Transdev Comités de quartier Services techniques Service communication Associations d'usagers et associations locales (club de vélo...) AMB Office de tourisme
Public cible :	Population / grand public et surtout les familles	Liens avec d'autres actions :	Programme d'animation (9) Atlas de la biodiversité (14) Zones d'activité (16)
Éléments à prendre en compte : contraintes, réglementation, points de vigilance, ...):	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les modalités de gestion partagée de l'Ornain entre le département et VNF (voies navigables de France) - Bien prendre en compte les enjeux de cohabitation entre usagers (gestion des carrefours, ouverture des portes, limitation du stationnement...) - Prendre en compte les problématiques d'accessibilité dans la construction des schémas - Prendre en compte les coûts liés à l'entretien des voies créées (pistes à balayer...) - Se rapprocher des Vosges pour la signalétique avec des retours d'expérience intéressants dans ce département - Engager une discussion avec les pratiquants du roller longue ligne (vitesse) pour sécuriser la pratique 		
Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers et financeurs potentiels	
-	<ul style="list-style-type: none"> - Supports de communication et de sensibilisation - Etude en cours des services techniques pour la construction d'un réseau de pistes cyclables (une esquisse pour l'instant) - Le schéma de mobilité du Pays (lancement en cours) 	- Réalisation des aménagements	

Engagements du développement durable pris en compte :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Epanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations	Transition vers une économie circulaire
X	X	X	X	

Calendrier / Planning :




2016	2017	2018	2019	2020

Suivi de l'action :

Indicateur de suivi associé à l'action :

Champs à renseigner	Indicateur n°1	Indicateur n°2	Indicateur n°3	Indicateur n°4	Indicateur n°5
Indicateur	Kilométrage de pistes créées	Kilométrage de chemins balisés	Une fois ces aménagements réalisés, taux de fréquentation (étude de "trafic" - bandes de comptage)	Nb de locations de vélos sur l'agglomération	Nb de places de stationnement supprimées dans la ville
Unité de mesure					
Fréquence de mise à jour					
Source de la donnée					
Référent de la collecte					

Tableau de suivi de l'action et de son indicateur

	2016	2017	2018	2019
Valeur de l'indicateur				
Suivi de l'avancement de l'action <i>(état d'avancement, suivi technique, obstacles rencontrés, délais, acteurs pilotes à relancer)</i>				
Suivi du budget de l'action	Dépenses			
	Recettes			
Taux d'avancement de l'action	0-2 Action à l'étude	2-4 Lancement de l'action	4-6 Action en cours	6-8 Action mature
				8-10 Action achevée
Appréciation des progrès réalisés dans l'année	Satisfaisant 	Correct 	Insatisfaisant 	



Agenda 21 de Bar-le-Duc

AXE : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE NOTRE VILLE

Orientation : Sortir du « tout voiture » en encourageant les **modes de déplacement alternatifs**

Objectifs opérationnels :

- Mettre en place des dispositifs incitatifs et coercitifs en matière de stationnement
- Créer les conditions opérationnelles d'un changement de mobilité

ACTION N°19 : Optimisation des parkings existants et promotion du covoiturage et de la multimodalité

Contexte :

- Une **place très importante de la voiture dans les pratiques de mobilité** du territoire avec des taux de remplissage des véhicules faibles
- Une **augmentation des migrations pendulaires** (déplacements domicile-travail, accès aux services de Bar-le-Duc...) liée au développement de l'agglomération et des déplacements de véhicules en ville
- La **perte d'attractivité du centre-ville** (accessibilité...)
- Une **méconnaissance du stationnement existant en centre-ville**
- La **définition du schéma de mobilité du Pays barrois** qui devrait prendre en compte la question du covoiturage et de son organisation (à l'heure actuelle, des parkings qui s'organisent le plus souvent de manière sauvage (sur des trottoirs...) > il s'agira surtout, à travers ce schéma, d'identifier et valoriser des zones ou espaces préexistants plutôt que de créer des aménagements nouveaux

Objectif et description générale de l'action :

Principe de l'action : signaler en entrée de ville des points de stationnement relais pour l'accès en ville et faciliter le rabattement des usagers vers le réseau de transports en commun et les voies douces. Ces stationnements peuvent inclure l'installation d'équipements spécifiques et attractifs (bornes de recharge électriques, casiers vélos, places réservées aux covoitureurs, proximité de certains services et commerces...)

Objectifs :

- Faire évoluer les pratiques de mobilité sur le territoire en facilitant la multimodalité
- Limiter la circulation automobile sur le territoire et réduire ses nuisances (pollutions environnementales mais également sonores...)
- Mener une réflexion partenariale sur la mobilité et mettre en place un dispositif incitatif pour faire évoluer les pratiques (communication, promotion des équipements, animation...)

Etapes de réalisation :

Etape préalable : apport de précisions quant à nos attentes et nos objectifs dans le cadre de cette fiche

Etape 1 : Conduite d'une étude sur le stationnement et les pratiques de mobilité en priorité en centre-ville

- > Identifier les points de stationnement sous-utilisés (parking du Casino, du marché, de l'ex DDA...)
- > Identifier les utilisateurs du stationnement (essentiellement des actifs travaillant sur Bar-le-Duc)
- > Etudier la possibilité de mise en place d'un parking relais autour de la gare, en lien avec le réseau de transports en commun mais également en lien avec le réseau de déplacements doux
- > Définir une stratégie claire pour la politique tarifaire en centre-ville

Etape 2 : Mise en place d'une réflexion autour de la mise en place de navettes relais

- > Une réflexion à mener autour de l'accessibilité des points d'attrait de Bar-le-Duc (navette vers la ville haute), d'un point de vue touristique notamment
- > Une réflexion à mener autour de l'organisation potentielle d'un parking-relais :
 - Identification d'un ou plusieurs sites en entrées de ville
 - Raccordement du parking au réseau de transport en commun existant et mise en place de mesures incitatives à l'usage du parking (réflexion sur les pratiques tarifaires (gratuité de la navette pour rejoindre le centre par exemple) – réflexion autour du cadencement)
- > Réflexion sur le stationnement lors du Festival RenaissanceS (identification de parkings relais,...)

Etape 3 : Mise en place d'un dispositif de communication adapté

- > Pour justifier les choix
- > Pour inciter à une évolution des pratiques concernant notre rapport à la voiture
- > Pour informer sur les dispositifs existants

Porteur :	A définir en fonction des choix et objectifs retenus	Partenaire(s) :	Agglomération Office de tourisme Réseau TUB
Public cible :	<u>Dans le cas du volet « optimisation des parkings »</u> : des personnes qui arrivent de l'extérieur pouvant se garer en périphérie et s'appuyer ensuite sur le réseau de transport en commun <u>Dans les autres cas</u> : tout public	Liens avec d'autres actions :	Déplacements doux (18) Installation de bornes électriques (20)
Éléments à prendre en compte : contraintes, réglementation, points de vigilance, ...)	- Il ne s'agit pas de créer de nouveaux parkings mais de s'appuyer sur l'existant et de l'optimiser - Un cadencement des TUB difficile à améliorer (coût financier important pour des financements déjà tendus sur le réseau TUB) - Prendre en compte l'échelle du territoire et la possibilité de se déplacer facilement d'un point à un autre dans la ville		
Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers et financeurs potentiels	
-	-	-	

Engagements du développement durable pris en compte :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Epanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations	Transition vers une économie circulaire
X	X			X

Calendrier / Planning :

2016	2017	2018	2019	2020




Suivi de l'action :

Indicateur de suivi associé à l'action :

Champs à renseigner	Indicateur n°1	...
Indicateur	Identification des parkings existants pouvant être utilisés comme parking relais et/ou de covoiturage	
Unité de mesure		
Fréquence de mise à jour		
Source de la donnée		
Référent de la collecte		

Tableau de suivi de l'action et de son indicateur

	2016	2017	2018	2019
Valeur de l'indicateur				
Suivi de l'avancement de l'action <i>(état d'avancement, suivi technique, obstacles rencontrés, délais, acteurs pilotes à relancer)</i>				
Suivi du budget de l'action	Dépenses			
	Recettes			
Taux d'avancement de l'action	0-2 Action à l'étude	2-4 Lancement de l'action	4-6 Action en cours	6-8 Action mature
				8-10 Action achevée

Appréciation des progrès réalisés dans l'année	Satisfaisant 	Correct 	Insatisfaisant 



Agenda 21 de Bar-le-Duc

AXE : RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE NOTRE VILLE

Orientation : Sortir du « tout voiture » en encourageant les **modes de déplacement alternatifs**

Objectifs opérationnels :

- Mettre en place des dispositifs incitatifs et coercitifs en matière de stationnement
- Créer les conditions opérationnelles d'un changement de mobilité
- Renforcer l'animation commerciale du centre-ville

ACTION N°20 : Installation de bornes électriques de recharge

Contexte :

- Le **développement progressif des véhicules électriques** qui nécessite des aménagements spécifiques

Objectif et description générale de l'action :

Principe de l'action : Installer des bornes électriques dans différents points de la ville et faire de ces équipements des points d'attractivité vers des sites identifiés de la ville (centre-ville, parkings-relais...)

Objectifs :

- Créer les conditions favorables à l'équipement des ménages en véhicules électriques
- Profiter de ces équipements pour encourager à une évolution des pratiques de mobilité et de consommation (multimodalité, attractivité du centre-ville...)
- Faire des choix cohérents entre les divers aménagements et dispositifs

Etapes de réalisation :

Point d'attention préalable : **Supervision du dossier déposé en réponse à un appel à projet de l'ADEME pour le subventionnement de l'implantation de bornes de recharge électriques** (quoi : une réponse mutualisée avec un ensemble de collectivités de la Meuse dont les villes de Commercy et Verdun dans l'objectif de réunir l'ensemble des conditions de réponse à l'appel à projet – une réponse pilotée par la FUCLEM) > la réponse de l'ADEME concernant l'engagement ou non de subventions pour l'implantation de 5 bornes soit 10 points de recharge pour le territoire conditionnera la poursuite de la mise en place de l'action avec une compétence qui sera déléguée à la FUCLEM. Dans le cas contraire, la ville devra en effet réfléchir à de nouveaux leviers.

Etape 1 : Identification des lieux d'implantation des bornes électriques

- > Engagement d'une réflexion avec les services techniques
- > Définition d'une stratégie d'implantation afin que les points de rechargement constituent des leviers d'attractivité (vers le centre-ville, vers le parking de la gare pour inciter à la multimodalité...)
- > Installation des bornes

Etape 2 : Elargissement de la réflexion à l'incitation à l'usage des biocarburants sur le territoire (via le levier que représentent les collectivités) notamment dans le cadre du développement de la méthanisation par l'EPL agro (des collectivités qui en s'associant pourraient créer une offre suffisante)

Porteur :	Ville de Bar-le-Duc	Partenaire(s) :	FUCLEM
Public cible :	Grand public	Liens avec d'autres actions :	Relier cette action à l'ensemble des fiches liées à la mobilité mais aussi à l'attractivité du territoire (zones d'activité, tourisme,...)
Eléments à prendre en compte : contraintes, réglementation, points de vigilance, ...)			
Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers et financeurs potentiels	
-	-	<ul style="list-style-type: none"> - Aide de l'ADEME via l'appel à projet (sous condition d'acceptation du dossier) - DETR 	

Engagements du développement durable pris en compte :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Epanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations	Transition vers une économie circulaire
X				X

Calendrier / Planning :

2016	2017	2018	2019	2020




Suivi de l'action :

Indicateur de suivi associé à l'action :

Champs à renseigner	Indicateur n°1	...
Indicateur	Nb de bornes et utilisation de ces dernières	
Unité de mesure		
Fréquence de mise à jour		

Source de la donnée		
Référent de la collecte		

Tableau de suivi de l'action et de son indicateur

		2016	2017	2018	2019
Valeur de l'indicateur					
Suivi de l'avancement de l'action <i>(état d'avancement, suivi technique, obstacles rencontrés, délais, acteurs pilotes à relancer)</i>					
Suivi du budget de l'action	Dépenses				
	Recettes				
Taux d'avancement de l'action	0-2 Action à l'étude		2-4 Lancement de l'action	4-6 Action en cours	6-8 Action mature
	8-10 Action achevée				
Appréciation des progrès réalisés dans l'année	Satisfaisant 		Correct 	Insatisfaisant 	



Agenda 21 de Bar-le-Duc

AXE : Etre une collectivité exemplaire

Orientation : Soutenir et encourager les démarches en faveur de la **qualité de vie au travail**

Objectifs opérationnels :

- Encourager la création d'espaces et de temps de convivialité

ACTION N°21 : « Convivialité 21 »

Contexte :

- Des **services dispersés** dans différents points de la ville qui sont peu amenés à se rencontrer
- Des services qui ne disposent pas d'**espace de convivialité** (cuisine, salle de pause...)
- La **création du groupe Action 21**, un groupe d'agents mobilisés pour participer à la démarche interne de la collectivité et qui permet à des agents représentants de l'ensemble des services de la ville et de l'agglomération de se rencontrer et mettre en place des actions en faveur du développement durable

Objectif et description générale de l'action :

Principe de l'action : Créer au sein des services un **ensemble de temps et d'espaces de convivialité** :

- En commençant par l'aménagement d'espaces de **convivialité** avec les agents (coin cuisine, ...)
- En créant des **temps de convivialité et d'échanges** entre agents / entre services

Objectifs :

- Améliorer la qualité de vie au travail via la création d'espaces de convivialité propices à la rencontre et aux échanges et réfléchir de manière concertée avec les agents au fonctionnement de ces espaces pour les adapter au mieux à leurs attentes (coin cuisine, espace de rencontres pour l'organisation des départs en retraite, réunions du groupe Actions 21...)
- Créer des temps de convivialité entre agents, en se rapprochant du CAS
- Faire que les agents se connaissent mieux (savoir ce que font les autres, échanger sur des thèmes spécifiques, ...)

Etapes de réalisation :

Etape préalable : Mise en place d'un groupe de travail dédié à la mise en œuvre de cette action convivialité

- > Organisation d'une première réunion du groupe de travail dans le but d'approfondir les modalités de réalisation de l'action : désignation d'un pilote, identification des partenaires, identification des indicateurs, d'un calendrier de mise en place, apport de précisions quant aux étapes de réalisation et de préparation de l'étape 1
- > Mise en place d'un calendrier de rencontres du groupe de travail pour suivre la mise en place de l'action.

Etape 1 : Réalisation d'une étude en interne sur la convivialité par les agents volontaires (étude des besoins et des attentes des agents vis-à-vis de l'action convivialité)

- > Identification du format de l'enquête et de son calendrier de réalisation (questionnaires dans les services, questionnaires en ligne, entretiens...) – réfléchir à un format simple, allant à l'essentiel, permettant des réponses rapides
- > Elaboration de l'enquête (définition des questions structurantes et des sujets à aborder (salle de convivialité et ses usages possibles, regard global des agents sur la convivialité, attentes des agents vis-à-vis de la salle et des actions qui pourront être organisées par le groupe de travail sur la convivialité)
- > Conduite de l'enquête dans les services
- > Analyse des résultats

Etape 2 : Création d'espaces / de lieux de convivialité sur les différents sites de travail

- > Sur la base des résultats de l'enquête, évaluer avec le groupe de travail, les représentants du CAS et les services techniques la faisabilité de réalisation de lieux de convivialité
- > Définir le projet avec le groupe de travail et les services techniques et évaluer les possibilités de recours à des appuis extérieurs le cas échéant
- > Identification d'un budget, réalisation des aménagements
- > Faire connaître les lieux / espaces de convivialité auprès des agents et les faire vivre au quotidien

Etape 3 : Organisation d'évènements de convivialité (petits déjeuners thématiques...)

- > Réfléchir, avec le groupe de travail, à des temps de rencontres entre agents et entre services (étape à préciser) en lien notamment avec le CAS (prise de contact préalable avec son président :
 - Petits déjeuners thématiques
 - Opération « Vis ma vie d'agent »
 - ...

Porteur :	Service référent : ressources humaines Groupe de travail dédié	Partenaire(s) :	Services techniques CAS
Public cible :	Agents	Liens avec d'autres actions :	Toutes les actions du volet interne
Eléments à prendre en compte : contraintes, réglementation, points de vigilance, ...)	- Prendre en compte la dispersion des agents dans différents sites - Au-delà de leur aménagement, réfléchir à la « gestion » des espaces / lieux de convivialité - Préciser la fréquence des temps de rencontre entre agents et, selon la nature des temps, anticiper les questions relatives à leur prise en compte ou non sur le temps de travail des agents		
Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers et financeurs potentiels	
- Temps des services techniques et des agents inscrits dans le groupe de travail	- Des espaces / lieux de convivialité à identifier -	- Financement des aménagements	

Engagements du développement durable pris en compte :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Epanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations	Transition vers une économie circulaire
X		X	X	X

Calendrier / Planning :




2016	2017	2018	2019	2020
Enquête convivialité Identification des sites / espaces de convivialité possibles				

Suivi de l'action :

Indicateur de suivi associé à l'action :

Champs à renseigner	Indicateur n°1	Indicateur n°2	Indicateur n°3
Indicateur	Nb d'évènements de convivialité organisés (dont les actions du CAS)	Fréquentation évènements : participants nb des de	Représentation des services (part des services représentés lors des évènements)
Unité de mesure			
Fréquence de mise à jour			
Source de la donnée			
Référent de la collecte			

Tableau de suivi de l'action et de son indicateur

	2016	2017	2018	2019
Valeur de l'indicateur				
Suivi de l'avancement de l'action <i>(état d'avancement, suivi technique, obstacles rencontrés, délais, acteurs pilotes à relancer)</i>				
Suivi du budget de l'action	Dépenses			
	Recettes			
Taux d'avancement de l'action	0-2 Action à l'étude	2-4 Lancement de l'action	4-6 Action en cours	6-8 Action mature
				8-10 Action achevée
Appréciation des progrès réalisés dans l'année	Satisfaisant 	Correct 	Insatisfaisant 	



Agenda 21 de Bar-le-Duc

AXE : Etre une collectivité exemplaire

Orientation : Faire de l'efficacité énergétique et de la lutte anti-gaspi nos priorités pour demain

Objectifs opérationnels :

- Accompagner les agents dans leurs changements de pratiques de déplacement

ACTION N°22 : Tous à vélo !

Contexte :

- Des **services dispersés** dans différents points de la ville nécessitant des aller/retour fréquents ou occasionnels sur de petites distances pour certains agents
- **L'absence d'équipements pour vélos** à proximité des bâtiments des services
- Une **volonté importante de la municipalité et des agents d'encourager ce mode de déplacement** avec la mise en place de plusieurs actions dont l'achat en 2015 de vélos électriques (avec l'organisation d'un temps de test ouvert à tous les agents) mais des vélos encore sous-utilisés

Objectif et description générale de l'action :

Principe de l'action : Définir et mettre en œuvre un plan de déplacement à vélo de la collectivité et promouvoir ce mode de déplacement auprès des services

- Installation et mise à disposition d'équipements : mise à disposition de vélos, installation de parcs à vélos dans les bâtiments de la ville
- Promotion et animation du vélo : mise en place d'une indemnité kilométrique pour les agents arrivant régulièrement à vélos (indemnité désormais obligatoire qui va rapidement être mise en place), organisation de temps de sensibilisation et mise en place d'outils pour conseiller les agents et promouvoir ce mode de déplacement (conseil sur les équipements, les bonnes pratiques, la réparation...)

Objectifs :

- Améliorer les conditions de circulation vélo des agents via l'installation d'équipements et la réalisation d'aménagements adaptés
- Promouvoir ce mode de déplacement ainsi que les déplacements écoresponsables (covoiturage...) auprès des agents via un ensemble d'animations dans les services

Etapas de réalisation :

Etape préalable : Mise en place d'un groupe de travail dédié à la mise en place des actions de promotion du vélo dans les services

- > Organisation d'une première réunion du groupe de travail dans le but d'approfondir les modalités de réalisation de l'action : désignation d'un pilote, identification des partenaires, identification des indicateurs, d'un calendrier de mise en place, apport de précisions quant aux étapes de réalisation et préparation des premières étapes
- > Mise en place d'un calendrier de rencontres du groupe de travail pour suivre la mise en place de l'action.

Etape 1 : Développement des installations et des équipements vélos

- > Développement des espaces dédiés au stationnement des vélos des agents :
 - o Identification par site d'un point de stationnement sécurisé des vélos
 - o Poursuite de la réflexion engagée par les services techniques pour la création d'un espace de stationnement à la mairie
- > Réfléchir, avec le groupe de travail, à des équipements intéressants pour les cyclistes (si besoin d'un espace de change, de toilettes...)
- > Conseiller les agents usagers du vélo sur leur équipement (échange de savoir entre agents) dans le cadre de temps de rencontre (possibilité que la thématique vélo fasse l'objet d'un petit-déjeuner thématique par exemple)

Etape 2 : Promotion du vélo dans les services

- > Reconduire le temps de test des vélos électriques pour inciter à leur utilisation par l'ensemble des agents
- > Réfléchir avec le groupe de travail à un ensemble de dispositifs incitatifs pour l'usage du vélo (récompense, messages, journée de réparation des vélos, mise en place d'un partenariat avec une entreprise locale pour la réparation des vélos...)
- > Communiquer sur les dispositifs et les événements existants (sur la future indemnité...) et sur les modes de déplacement alternatifs à la voiture en général

Porteur :	Service référent à identifier Le groupe Actions 21	Partenaire(s) :	
Public cible :	Agents	Liens avec d'autres actions :	Convivialité 21 (21)
Éléments à prendre en compte : <small>contraintes, réglementation, points de vigilance, ...)</small>	<ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte du caractère escarpé du territoire - L'importance de la communication pour faire connaître et mettre en valeur les aménagements 		
Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers et financeurs potentiels	
- Mobilisation des agents du groupe de travail et des services techniques	-	-	

Engagements du développement durable pris en compte :

Lutte contre le changement climatique et protection de	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Epanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations	Transition vers une économie circulaire
--	--	--	---	---

l'atmosphère				
X	X	X		

Calendrier / Planning :




2016	2017	2018	2019	2020

Suivi de l'action :

Indicateur de suivi associé à l'action :

Champs à renseigner	Indicateur n°1	Indicateur n°2	Indicateur n°3	Indicateur n°4
Indicateur	Nb de vélos électriques de la collectivité et répartition sur les différents sites	Usage des vélos électriques	Participation des agents aux temps de rencontre "vélo"	Nb d'arceaux vélos installés au niveau des différents bâtiments
Unité de mesure				
Fréquence de mise à jour				
Source de la donnée				
Référent de la collecte				

Tableau de suivi de l'action et de son indicateur

	2016	2017	2018	2019
Valeur de l'indicateur				
Suivi de l'avancement de l'action <i>(état d'avancement, suivi technique, obstacles rencontrés, délais, acteurs pilotes à relancer)</i>				
Suivi du budget de l'action	Dépenses			
	Recettes			
Taux d'avancement de l'action	0-2 Action à l'étude	2-4 Lancement de l'action	4-6 Action en cours	6-8 Action mature
				8-10 Action achevée
Appréciation des progrès réalisés dans l'année	Satisfaisant 	Correct 	Insatisfaisant 	



Agenda 21 de Bar-le-Duc

AXE : Etre une collectivité exemplaire

Orientation : Faire de l'efficacité énergétique et de la lutte anti-gaspi nos priorités pour demain

Objectifs opérationnels :

- Réduire et valoriser les déchets produits par la collectivité
- Viser une réduction significative des consommations énergétiques et d'eau
- Poursuivre l'intégration des clauses sociales et environnementales dans les marchés
- Réaffirmer nos collaborations avec les acteurs locaux et identifier de nouveaux partenaires potentiels

ACTION N°23 : Expression de notre exemplarité dans la restauration collective

Contexte :

- La collectivité bénéficie d'une **cuisine centrale** qui organise les prestations de restauration dans certains services accueillant du public (écoles...) > un statut particulier puisque la cuisine gérée par la ville propose des prestations à une échelle beaucoup plus large. **Plusieurs problématiques du développement durable** sont à prendre en compte dans la gestion de cette cuisine centrale : la gestion des déchets et la lutte contre le gaspillage, la valorisation des productions et du commerce local (circuits-courts...), les problématiques liées à la santé et à la nutrition (sensibiliser les usagers) en sont quelques exemples.
- **La cuisine met d'ores et déjà en place différentes actions intéressantes** telles que son partenariat avec l'association des Restos du cœur pour le don des excédents alimentaires ou encore son approvisionnement en circuit-court en viande bovine de Lorraine et en légumes pour la réalisation des soupes
- **Plusieurs acteurs locaux se sont déjà engagés dans des démarches d'amélioration des pratiques de leur espace de restauration collective** (le lycée Poincaré dans le cadre de son Agenda 21 par exemple ; l'EHPAD via la création d'une commission des menus). Leur retour d'expérience pourra être intéressant à valoriser.

Objectif et description générale de l'action :

Principe de l'action : Exprimer notre exemplarité dans la gestion de la restauration collective et sur les sites de restauration (sur l'organisation, la présentation des repas, la gestion des surplus et des déchets en général...), via notamment une réflexion avec la cuisine centrale pour améliorer nos pratiques et répondre par ce biais aux enjeux du développement durable

Objectifs :

- Réduire les déchets produits par la cuisine centrale et la restauration collective en général, notamment en matière d'emballages
- Limiter le gaspillage alimentaire dans le cadre de la restauration collective (réflexion sur les portions, l'utilisation du pain par exemple)
- Sensibiliser toute la chaîne d'acteurs (élaboration des matières premières, transformation, personnels du terminal de restauration, services, agents, usagers, ...) et impliquer chaque maillon de la chaîne dans la dynamique.

- Mener une réflexion partenariale avec les agents de la cuisine, le service des marchés publics, les usagers...
- Mettre en place des actions concrètes de manière ponctuelle (dans le cadre d'animations et de temps de sensibilisation) comme plus pérenne (liées à la gestion par exemple)
- Valoriser le travail de la cuisine centrale et faire connaître son fonctionnement

Etapes de réalisation :

Etape préalable : Mise en place d'un groupe de travail dédié à la réflexion autour de l'expression de notre exemplarité dans la cuisine centrale

- > Organisation d'une première réunion du groupe de travail dans le but d'approfondir les modalités de réalisation de l'action : désignation d'un pilote, identification des partenaires, identification des indicateurs, d'un calendrier de mise en place, apport de précisions quant aux étapes de réalisation, listing des problématiques et préparation des premières étapes
- > S'appuyer sur les retours d'expériences de partenaires et sur les dispositifs dont le territoire pourrait bénéficier (action du Pays de Fougère sur les déchets fermentescibles, sur les circuits courts en restauration collective ; action du Conseil départemental au niveau des cantines des collèges sur la question des déchets, du bio, du local, ...)
- > Mise en place d'un calendrier de rencontres du groupe de travail pour suivre la mise en place de l'action.

Etape 1 : Conduite d'une étude pour analyser le fonctionnement de la restauration collective en lien avec la cuisine centrale et définition d'une stratégie et d'un plan d'actions sur le long terme

- > Définition d'un cahier des charges avec le groupe de travail pour le lancement d'un marché public (identification des problématiques, précisions sur les attentes vis-à-vis de l'étude, sur les éléments à y intégrer et à l'inverse ce que les services souhaitent mener en interne)
- > Lancement de l'appel d'offre et recrutement d'un bureau d'études spécialisé
- > Réalisation d'un diagnostic sur le fonctionnement de la cuisine centrale et des points de restauration collective du territoire (étude comparative entre les sites) portant sur :
 - L'approvisionnement de la cuisine (*analyse amont sur le conditionnement et l'emballage des aliments / des repas (barquettes collective, séparer légumes et viandes, actions sur le pain, ...)* mais aussi sur le *calibrage des portions (à adapter en fonction des âges, ...), etc.*)
 - Les modalités de distribution sur les sites
 - La valorisation des excédents et des pertes
 - L'animation de la démarche en partenariat avec le groupe Actions 21
- > Réfléchir avec le bureau d'études et l'ensemble des établissements et personnels à des objectifs de travail pour l'amélioration du service et son exemplarité
- > Définition et mise en œuvre d'un plan d'actions (formation des personnes, installation de composteurs sur les sites, adaptation des marchés publics, sur les déchets depuis leur création (emballage...) jusqu'à leur valorisation...)

Etape 2 : Réflexion pour le lancement parallèle de premières actions

- > Lancement d'une enquête sur la qualité de la restauration collective dans les différents établissements :
 - Identification du format de l'enquête (à adapter aux différents publics avec par exemple des outils ludiques pour les enfants)
 - Identification du contenu (questions structurantes autour de la présentation des plats, du goût, des attentes et du profil des usagers...)
 - Analyse des résultats
- > Sur la base des conclusions de l'enquête, définition et mise en place de premières actions et réalisation d'un référentiel sur la qualité dans la restauration collective (se fixer des engagements)
- > Reconduire fréquemment ce type d'enquête pour évaluer l'évolution de la satisfaction

Etape 3 : Mise en place de temps de sensibilisation et d'animation autour de la restauration collective et sur l'alimentation en parallèle des actions d'ampleur qui pourront être réalisées suite à l'étude par un cabinet extérieur

- > Réfléchir avec les partenaires à des pistes d'actions de sensibilisation à mettre en place (autour du gaspillage du pain, des portions, du « marketing » autour de la présentation des plats, la sensibilisation au goût, aux circuits courts via les potagers scolaires par exemple, travail sur le compostage avec les services techniques ; formation des agents / journées thématiques, déjeuners découverte dans les cantines avec les parents et les agents, ...)
- > Identification de retours d'expérience intéressants (actions mises en place par le collège / lycée Poincaré)
- > Lancement des actions dans les établissements volontaires

Porteur :	Service cuisine centrale Le groupe Actions 21	Partenaire(s) :	Etablissements scolaires EPL Agro Maisons de retraite, FL Chambre d'agriculture Commerçants locaux Pays Barrois Conseil départemental
Public cible :	Agents Parents et enfants Usagers	Liens avec d'autres actions :	
Éléments à prendre en compte : contraintes, réglementation, points de vigilance, ...):	<ul style="list-style-type: none"> - Les normes contraignantes dans la gestion de la cuisine centrale et de la restauration collective en général - Un modèle économique fragile pour la cuisine centrale (des capacités surdimensionnées qui augmentent le prix des repas) - La prise en compte des projets en cours de réflexion au niveau de l'EPL agro (exercice d'une veille pour le développement d'éventuels partenariats en vue de l'évolution des agréments de l'EPL qui ne permettent pas jusqu'à présent de travailler avec la cuisine centrale) - D'autres opportunités : le Pays Barrois qui travaille sur le thème des biodéchets et de l'intégration des circuits courts dans la restauration collective ; L'action du Conseil départemental sur la restauration dans les collèges (réduction, tri des déchets, ...) - Les nombreux préjugés qui existent autour du recours aux produits locaux - La formation et la sensibilisation du personnel - Des évolutions à envisager sur le long terme 		
Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers et financeurs potentiels	
- Temps du personnel mobilisé	<ul style="list-style-type: none"> - Recours à un bureau d'étude spécialisé pour envisager les possibilités d'évolution du fonctionnement de la cuisine centrale - Outils nécessaires à l'évaluation (questionnaires...) - Formation - Supports de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier un budget pour le financement de l'étude et des adaptations 	

Engagements du développement durable pris en compte :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Epanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations	Transition vers une économie circulaire
X	X	X	X	X

Calendrier / Planning :




2016	2017	2018	2019	2020

Suivi de l'action :

Indicateur de suivi associé à l'action :

Champs à renseigner	Indicateur n°1	Indicateur n°2
Indicateur	Evolution du taux de satisfaction des usagers	Comptage des déchets produits et évolution de leur quantité
Unité de mesure		
Fréquence de mise à jour		
Source de la donnée		
Référent de la collecte		

Tableau de suivi de l'action et de son indicateur

	2016	2017	2018	2019
Valeur de l'indicateur				
Suivi de l'avancement de l'action <i>(état d'avancement, suivi technique, obstacles rencontrés, délais, acteurs pilotes à relancer)</i>				
Suivi du budget de l'action	Dépenses			
	Recettes			
Taux d'avancement de l'action	0-2 Action à l'étude	2-4 Lancement de l'action	4-6 Action en cours	6-8 Action mature
				8-10 Action achevée
Appréciation des	Satisfaisant 	Correct 	Insatisfaisant 	

progrès réalisés dans l'année				
-------------------------------	--	--	--	--



Agenda 21 de Bar-le-Duc

AXE : Etre une collectivité exemplaire

Orientation : Faire de l'efficacité énergétique et de la lutte anti-gaspi nos priorités pour demain

Objectifs opérationnels :

- Réduire et valoriser les déchets produits par la collectivité
- Poursuivre l'intégration des clauses sociales et environnementales dans les marchés
- Réaffirmer nos collaborations avec les acteurs locaux et identifier de nouveaux partenaires potentiels

ACTION N°24 : Actions de réduction et de valorisation des déchets de la collectivité

Contexte :

- Les services sont des émetteurs importants de **déchets avec chacun leurs spécificités** (déchets verts, papier...)
- De nombreuses **actions simples** peuvent être menées dans le but de réduire la production de déchets et encourager leur bonne valorisation

Objectif et description générale de l'action :

Principe de l'action : Mettre en place un ensemble de mesures visant à réduire la production de déchets par la collectivité et à évaluer cette évolution en s'appuyant notamment sur l'ensemble des propositions émises par les agents lors des ateliers : recyclage des « consommables bureautiques » (fournitures de bureau) comme le papier (en blocs notes et brouillon par exemple), les chemises, les classeurs... ; installation de dispositifs de tri dans tous les services (adaptés à la particularité des services) ; valorisation des papiers broyés (appel à une entreprise d'insertion locale) ; pratiques de dématérialisation et leur accompagnement (formation sur la gestion des boîtes mail, alertes sms sur l'information et les retards à la Médiathèque, ...) ; campagnes d'éducation au tri dans les services ; action « deuxième vie des déchets » ; plateforme de compostage ; sensibilisation des agents...

Objectifs :

- Réduire de manière significative la production de déchets par la collectivité
- Mettre en place des mesures importantes de valorisation des déchets dans le but de limiter la production de déchets ultimes
- Sensibiliser les agents et les former pour une évolution de leurs pratiques à ce niveau

Etapes de réalisation :

Etape préalable : Mise en place d'un groupe de travail dédié à la réflexion autour de la réduction et de la valorisation des déchets de la collectivité

- > Organisation d'une première réunion du groupe de travail dans le but d'approfondir les modalités de réalisation de l'action : désignation d'un pilote, identification des partenaires, identification des indicateurs, d'un calendrier de mise en place, apport de précisions quant aux étapes de réalisation, listing des problématiques et préparation des premières étapes
- > Mise en place d'un calendrier de rencontres du groupe de travail pour suivre la mise en place de l'action

Etape 1 : Réalisation d'une enquête en interne pour identifier les pratiques des agents et analyser les typologies de déchets produits par service

- > Définition du format de l'enquête (entretien, questionnaires en ligne, mise en avant des spécificités par service...)
- > Définition des sujets à aborder et des questions structurantes
- > Réalisation de l'enquête et analyse des résultats

Etape 2 : Définition et mise en place des conditions matérielles nécessaires pour une meilleure gestion des déchets dans les services

- > Diagnostic des dispositifs existants
- > Recensement des dispositifs complémentaires à installer en prenant en compte les spécificités de chacun des services
- > Réfléchir avec le groupe de travail à des solutions innovantes pour la valorisation des déchets (généralisation du compostage, appel à des entreprises d'insertion...)

Etape 3 : Sensibilisation des agents aux bonnes pratiques pour la réduction des productions de déchets et l'amélioration de leur valorisation

- > Organiser des temps de rappel concernant les consignes de tri en s'appuyant sur le service référent voire en désignant des ambassadeurs de tri au sein des services
- > Organiser des temps de formation aux écogestes (autour de l'usage du papier...)

Etape 4 : Mise en place d'un dispositif de suivi de l'évolution des « déchets ultimes » produits par la collectivité

- > Identification d'un outil de suivi en continu de la production de papier de la collectivité (tableau de bord)
- > Identification d'autres outils de mesure

Porteur :	Service référent à identifier Groupe de travail du groupe actions 21	Partenaire(s) :	Service « déchets » de l'agglomération
Public cible :	Agents	Liens avec d'autres actions :	
Éléments à prendre en compte : contraintes, réglementation, points de vigilance, ...):	- Une typologie de déchets différente selon les services et leur fonctionnement nécessitant une adaptation de la réflexion		
Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers et financeurs potentiels	
- Temps consacré par le service « déchets » et les agents du groupe de travail	- Outils développés par le service « déchets » - Dispositifs de communication - Matériel de tri	-	

Engagements du développement durable pris en compte :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Epanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations	Transition vers une économie circulaire
X	X			X

Calendrier / Planning :

2016	2017	2018	2019	2020




Suivi de l'action :

Indicateur de suivi associé à l'action :

Champs à renseigner	Indicateur n°1	Indicateur n°2	Indicateur n°3
Indicateur	Installation des conteneurs de tri adaptés	Evolution du tonnage des déchets triés et de la qualité du tri	Nb d'actions de sensibilisation mises en place
Unité de mesure			
Fréquence de mise à jour			
Source de la donnée			
Référent de la collecte			

Tableau de suivi de l'action et de son indicateur

	2016	2017	2018	2019
Valeur de l'indicateur				
Suivi de l'avancement de l'action <i>(état d'avancement, suivi technique, obstacles rencontrés, délais, acteurs pilotes à relancer)</i>				
Suivi du budget de l'action	Dépenses			
	Recettes			
Taux d'avancement de l'action	0-2 Action à l'étude	2-4 Lancement de l'action	4-6 Action en cours	6-8 Action mature
				8-10 Action achevée

Appréciation des progrès réalisés dans l'année	Satisfaisant 	Correct 	Insatisfaisant 



Agenda 21 de Bar-le-Duc

AXE : Etre une collectivité exemplaire

Orientation : Faire de l'efficacité énergétique et de la lutte anti-gaspi nos priorités pour demain

Objectifs opérationnels :

- Réduire et valoriser les déchets produits par la collectivité
- Poursuivre l'intégration des clauses sociales et environnementales dans les marchés
- Réaffirmer nos collaborations avec les acteurs locaux et identifier de nouveaux partenaires potentiels

ACTION N°25 : Mise en place d'un ensemble d'actions pour la réduction et le suivi régulier des consommations de la collectivité

Contexte :

- Les **consommations d'eau, d'électricité, de gaz, de carburant** représentent des dépenses importantes dans le budget de fonctionnement des collectivités
- La concertation a mis en avant de **nombreuses possibilités d'amélioration des pratiques internes à ce niveau**, via une sensibilisation, un rappel régulier concernant les écogestes ou encore via un ensemble de dispositifs simples ou plus innovants pour des résultats concrets dans un temps assez court
- Par ailleurs, les temps de concertation ont également mis en avant **un réel intérêt des agents pour ces questions.**

Objectif et description générale de l'action :

Principe de l'action : Mettre en place un ensemble d'actions pour réduire les consommations de la collectivité et assurer le suivi de leur évolution tant sur le plan des consommations d'eau que des consommations énergétiques en s'appuyant sur un ensemble d'idées émises par les agents :

- amélioration et installation de dispositifs visant une meilleure gestion des consommations (installation de détecteurs de présence, programmation des ordinateurs pour les mises en veille, remplacement des chauffages énergivores, installation de dispositifs pour la récupération des eaux de pluie, des eaux produites par les déshumidificateurs d'air et des eaux issues de l'assainissement pour l'arrosage ...) ;
- sensibilisation aux éco-gestes via la parution de chiffres, la mise en place d'un guide, l'organisation de formations en s'appuyant sur les tableaux de bord des services techniques

Objectifs :

- Réduire de manière significative les consommations d'eau et d'électricité de la collectivité
- Sensibiliser les agents et les former pour une évolution de leurs pratiques à ce niveau
- Mettre en place un argumentaire permettant une bonne sensibilisation

Etapes de réalisation :

Etape préalable : Mise en place d'un groupe de travail dédié à la réflexion autour de la réduction et de l'optimisation des consommations d'eau et d'énergie de la collectivité

- > Organisation d'une première réunion du groupe de travail dans le but d'approfondir les modalités de réalisation de l'action : désignation d'un pilote, identification des partenaires, identification des indicateurs, d'un calendrier de mise en place, apport de précisions quant aux étapes de réalisation, listing des problématiques et préparation des premières étapes
- > Mise en place d'un calendrier de rencontres du groupe de travail pour suivre la mise en place de l'action

Etape 1 : Poursuite des études et de l'amélioration sur le patrimoine bâti de la collectivité

- > Identifier les sites à enjeux de la collectivité concernant le niveau de consommation et identifier les causes des surplus de consommation (l'objectif étant à terme de lever les freins matériel et d'orienter le travail sur la sensibilisation)
- > Parmi ces sites, identifier ceux qui nécessitent la mise en place d'une stratégie et d'investissements globaux plus lourds (ex : la piscine de par ses fonctions et son vieillissement)
- > Mettre en place, avec les services techniques, un plan d'actions rationnel pour accompagner la limitation des consommations dans la collectivité en s'appuyant sur des éléments budgétaires pour présenter les retombées économiques sur le long terme

Etape 2 : Engager un travail important de sensibilisation des agents au regard de leurs pratiques

- > Définir un ensemble d'objectifs globaux à destination des services pour les impliquer dans la recherche d'économies via leurs pratiques de consommations (communiquer sur les coûts, ce que pourraient permettre les économies d'énergie...)
- > Réfléchir à des méthodes permettant la sensibilisation de chacun en s'appuyant sur l'étude par site
- > Trouver, parmi les agents, un ensemble de volontaires pour accompagner la sensibilisation (ambassadeurs)
- > Organiser des temps de rencontres, des évènements entre agents pour que chacun puisse faire part de ses retours d'expérience au bureau comme à la maison
- > Réfléchir à la mise en place de « prix », « récompenses » pour les services réussissant à atteindre leurs objectifs
- > Communiquer sur le travail et les dispositions prises par les services techniques auprès des agents (chauffage des locaux...) et auprès des usagers (pratiques des espaces verts...)

Porteur :	Identifier le service référent Groupe de travail	Partenaire(s) :	
Public cible :	Agents	Liens avec d'autres actions :	Expérimentations sur l'éclairage public (13)
Éléments à prendre en compte : contraintes, réglementation, points de vigilance, ...):	- Prendre en compte la spécificité de chacun des services et bâtiments (consommation d'eau importante aux espaces verts et à la piscine par exemple)		
Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers et financeurs potentiels	
-	-	-	

Engagements du développement durable pris en compte :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Epanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations	Transition vers une économie circulaire
X	X			

Calendrier / Planning :




2016	2017	2018	2019	2020

Suivi de l'action :

Indicateur de suivi associé à l'action :

Champs à renseigner	Indicateur n°1	Indicateur n°2
Indicateur	Evolution des consommations via le suivi des tableaux de bord (eau, électricité, gaz, carburant)	Nb d'actions de sensibilisation mises en place
Unité de mesure		
Fréquence de mise à jour		
Source de la donnée		
Référent de la collecte		

Tableau de suivi de l'action et de son indicateur

	2016	2017	2018	2019
Valeur de l'indicateur				
Suivi de l'avancement de l'action <i>(état d'avancement, suivi technique, obstacles rencontrés, délais, acteurs pilotes à relancer)</i>				
Suivi du budget de l'action	Dépenses			
	Recettes			
Taux d'avancement de l'action	0-2 Action à l'étude	2-4 Lancement de l'action	4-6 Action en cours	6-8 Action mature
				8-10 Action achevée
Appréciation des	Satisfaisant 	Correct 	Insatisfaisant 	

progrès réalisés dans l'année				
--	--	--	--	--



Agenda 21 de Bar-le-Duc

AXE : Etre une collectivité exemplaire

Orientation : suivre et mettre en œuvre l'Agenda 21

ACTION N°26 : Mise en œuvre du Contrat de ville

Contexte :

En 2015, l'**agglomération Meuse Grand Sud a élaboré son Contrat de ville**, un contrat multi-partenarial signé entre l'agglomération et ses partenaires (et notamment les collectivités membres). Porté par le service Politique de la ville de l'agglomération, ce Contrat se concrétise par l'élaboration d'un programme d'actions multipartenarial. De par son champ d'intervention et la nature des actions constituant son programme, le Contrat de ville s'inscrit dans une logique de développement durable ainsi que dans le cadre des objectifs de l'Agenda 21 de la ville (« Bar-le-Duc Ecocité »).

Le **cadre d'intervention** du Contrat de ville s'organise autour de :

- 3 enjeux thématiques : la cohésion sociale ; le renouvellement urbain et le cadre de vie avec un axe important sur la rénovation du quartier de la Cote Sainte-Catherine (quartier prioritaire de la politique de la ville) ; l'emploi et développement de l'activité économique
- 5 enjeux transversaux : la jeunesse ; l'égalité entre les femmes et les hommes ; la prévention des discriminations ; le développement durable (sous son angle environnemental pour compléter les enjeux de cohésion sociale, de l'emploi et du développement économique) et la mobilité

L'action est ciblée sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville et notamment celui du quartier de la Cote-Sainte-Catherine de Bar-le-Duc.

L'élaboration du contrat s'inscrit elle-aussi dans une logique de développement durable via la mise en place d'une méthodologie de projet ainsi qu'une dimension participative forte (associations des acteurs locaux et des partenaires et constitution d'un Conseil de citoyens dont des représentants sont associés aux instances délibératives (COFIL...)).

A ce titre et dans **un objectif de cohérence entre les deux projets**, le service Politique de la ville l'agglomération a été associé aux différentes étapes d'élaboration de l'Agenda 21.

Objectif et description générale de l'action :

Principe de l'action : Mettre en évidence les actions du Contrat de ville les plus exemplaires sur le plan du développement durable via l'association des porteurs du projet à l'Agenda 21 et le « pastillage » des actions les plus représentatives de l'insertion des enjeux du développement durable dans le Contrat avec le logo Agenda 21. Réciproquement, mettre en évidence les actions de l'Agenda 21 qui participent elles-aussi à la réponse aux objectifs du Contrat de Ville dans le cadre de la rédaction des fiches actions.

Objectifs :

- Associer les instances du Contrat de ville aux discussions et à la mise en œuvre de l'Agenda 21 de Bar-le-Duc et réciproquement pour assurer la cohérence des actions menées au titre de chacun des projets
- Valoriser les actions du Contrat de ville les plus exemplaires sur le plan du développement durable et les identifier clairement via le logo Agenda 21
- Inscrire plus profondément le développement durable comme un enjeu fondamental de la politique de la ville
- Trouver une logique partagée, des liens, une articulation entre l'Agenda 21, le projet de l'agglo, le contrat de ville, ...

Etapas de réalisation :

Etape 1 : Association du service politique de la ville dès le lancement de l'élaboration de l'Agenda 21

- Association aux temps de lancement, à la concertation technique, au COPIL, aux réunions partenariales

Etape 2 : Identification des actions du Contrat de ville les plus représentatives en matière de développement durable et de réponse aux objectifs de l'Agenda 21 de Bar-le-Duc et « pastillage »

- Identification et Pastillage des actions « DD » du Contrat de ville avec le logo de l'Agenda 21 (14 actions identifiées)



Egalité & territoire
Egalité filles-garçons & prévention discriminations
Recours en cas de discrimination
"Ensemble" - Animation d'une maison du projet
Accompagnement vers la mobilité
Création de vêtements en matériaux de récupération
Exposition *TransForm'Art*
Aménagements urbains
Rénovation du parc locatif
Création d'un EHPAD
Rénovation du réseau de chaleur
Modernisation du complexe sportif de la Côte
Développement des clauses sociales
Rencontres expérimentales entre demandeurs d'emploi et entreprises

Etape 3 : Intégration des actions du Contrat de ville au programme d'actions de l'Agenda 21

- Construction d'une fiche action « Mise en œuvre des actions du Contrat de ville »
- Référence à certaines actions du Contrat dans les fiches actions de l'Agenda 21

Porteur :	Agglomération Meuse Grand Sud (Service politique de la ville)	Partenaire(s) :	
Public cible :	Population des quartiers prioritaires	Liens avec	

		d'autres actions :	
--	--	--------------------	--

Éléments à prendre en compte : contraintes, réglementation, points de vigilance, ...)	- Les actions « pastillées » Agenda 21 devront prendre en compte de l'ensemble des dimensions du développement durable dans leur élaboration que ce soit sur la prise en compte des dimensions socio-économiques et environnementales comme sur celle de la méthodologie adoptée pour leur mise en œuvre	
Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers et financeurs potentiels
- Service politique de la ville	- Repérage dans les fiches actions et le programme d'actions du Contrat de ville - Participation aux réunions de suivi et de pilotage	- Cadre du contrat de ville

Engagements du développement durable pris en compte :

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	Epanouissement de tous les êtres humains	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations	Transition vers une économie circulaire
X	X	X	X	X

Calendrier / Planning :



2016	2017	2018	2019	2020
Mise en œuvre des actions du contrat de Ville				Evaluation ?

Suivi de l'action :

Indicateur de suivi associé à l'action :

Champs à renseigner	Indicateur n°1	Indicateur n°2
Indicateur	Nb d'actions du Contrat de ville pastillées "Agenda 21"	Mise en œuvre des actions pastillées "Agenda 21" au sein du programme du Contrat de Ville (nb d'actions réalisées)
Unité de mesure		
Fréquence de mise à jour		
Source de la donnée		
Référent de la collecte	Chef de projet du Contrat de ville (Jean Ayi)	Chef de projet du Contrat de ville (Jean Ayi)

Tableau de suivi de l'action et de son indicateur

	2016	2017	2018	2019		
Valeur de l'indicateur						
Suivi de l'avancement de l'action <i>(état d'avancement, suivi technique, obstacles rencontrés, délais, acteurs pilotes à relancer)</i>						
Suivi du budget de l'action	Dépenses					
	Recettes					
Taux d'avancement de l'action	0-2 Action à l'étude	2-4 Lancement de l'action	4-6 Action en cours	6-8 Action mature	8-10 Action achevée	
Appréciation des progrès réalisés dans l'année	Satisfaisant		Correct		Insatisfaisant	